

COMPAGNIE DES ALPES

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 30 septembre 2022)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 30 septembre 2022)

COMPAGNIE DES ALPES
50/52, Boulevard Haussmann
75009 Paris

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de perte de valeur des actifs incorporels, corporels et des droits d'utilisation des actifs IFRS 16

Risque identifié :

Au 30 septembre 2022, la valeur nette des actifs incorporels et corporels s'élève à 1.715 M€ au regard d'un total de bilan de 2.291 M€. Ces actifs sont composés des écarts d'acquisitions (223 M€), des immobilisations incorporelles (94 M€), des immobilisations corporelles (1.203 M€) et des droits d'utilisation des actifs IFRS 16 (195 M€).

Comme indiqué dans la note 1.15 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable de ces actifs est testée par la Direction dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable et au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs, les principales hypothèses et la méthodologie retenue dans la conduite des tests de perte de valeur sont détaillées dans les notes 1.15 et 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme indiqué dans la note 1.15, les tests de dépréciation sont mis en œuvre au niveau des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) que constituent les deux secteurs opérationnels : Domaines skiabiles et Parcs de loisirs.

La note 6.1 indique que ces tests de perte de valeur n'ont pas conduit à constater de dépréciation des écarts d'acquisition sur cet exercice. Une dépréciation des autres actifs incorporels et corporels a été constatée pour un montant de 6,6 M€.

Nous avons considéré que la valorisation de ces actifs est un point clé de l'audit en raison :

- d'une part, de la détermination de leur valeur recouvrable, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés qui nécessitent l'utilisation d'hypothèses, sur des estimations ou sur des appréciations,
- et d'autre part, de la forte sensibilité de ces hypothèses, estimations et appréciations sur les résultats des tests de perte de valeur mis en œuvre, notamment dans le contexte particulier de la crise russo-ukrainienne et de ses impacts indirects sur la hausse des coûts de l'énergie, des matériaux de construction et matières premières et des taux d'intérêt.

Notre réponse :

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par le groupe. Ceux-ci s'appuient notamment sur les plans d'affaires à moyen terme établis au niveau de chaque site, revus et validés par la Gouvernance du groupe.

Nous avons apprécié :

- la qualité du processus d'élaboration et d'approbation du budget 2022/2023 et plus largement du plan à moyen terme 2023/2027 établis par la Direction générale du groupe et approuvés par le Conseil d'administration ;
- le caractère raisonnable des principales estimations retenues et appréciations réalisées, tant pour les parcs de loisirs que pour les domaines skiables : prévisions de flux de trésorerie, taux de croissance à long terme, et taux d'actualisation retenus ;
- pour les autres actifs, le caractère raisonnable des estimations retenues.

Nous avons également apprécié la cohérence des prévisions retenues par la Direction et réalisé nos propres analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation et ont été partagées avec la Direction générale du groupe.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées au titre des tests de perte de valeur des actifs et vérifié les informations chiffrées communiquées dans la note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés et relatives aux tests de sensibilité.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Risque identifié :

Le chiffre d'affaires du groupe provient principalement des ventes de billets d'entrée dans les parcs de loisirs et les musées et des ventes de forfaits dans les stations des domaines skiables.

Les revenus en résultant sont comptabilisés à partir de systèmes informatiques de billetterie qui peuvent être différents selon les sites.

Bien que le groupe s'appuie sur plusieurs dispositifs de contrôle interne (diffusion de guides de contrôle interne, campagnes d'auto-évaluation des sites, ...) afin d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité du chiffre d'affaires, nous avons néanmoins considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires relatif à la billetterie est un point clé de l'audit en raison du volume des transactions individuelles, du nombre élevé de sites concernés et de l'existence de différents systèmes de billetterie.

Notre réponse :

Dans le cadre de notre audit, en adaptant le niveau de diligences en fonction du niveau de risque estimé pour chaque site, notamment lorsque des développements de nouveaux logiciels de billetterie interviennent, nos travaux comprennent principalement :

- une revue critique des dispositifs de contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour calculer le chiffre d'affaires ;
- une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés, à l'aide de nos experts informatiques ;
- des revues analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances saisonnières et la fréquentation, et de s'assurer de la prise en compte des changements de prix ;
- des rapprochements entre les données issues des systèmes de billetterie, les encaissements et les données comptabilisées.

Traitement comptable des concessions des domaines skiabiles

Risque identifié :

L'exploitation des domaines skiabiles de la Compagnie des Alpes s'inscrit dans un cadre juridique complexe :

- Les spécificités du service public des remontées mécaniques sont reconnues au plan législatif et réglementaire via la Loi Montagne du 9 janvier 1985 dont les dispositions majeures ont été reprises dans le code du tourisme.
- Des délégations de service public (DSP) et concessions, signées entre les filiales de la Compagnie des Alpes et les collectivités locales fixent les principaux paramètres économiques de l'équilibre de la DSP relatifs essentiellement aux investissements, aux redevances versées, à l'évolution des tarifs et à la dévolution des biens en fin de concession.

Nous avons considéré que la traduction comptable des éléments de la vie de ces contrats est un point clé de l'audit, dans la mesure où l'enregistrement des opérations directement liées à ces contrats est complexe :

- chaque filiale signe un contrat spécifique avec la collectivité locale dont dépend le domaine skiable,
- le traitement comptable des biens est spécifique à chacune des concessions,
- la détermination de la valeur de reprise des biens en fin de concession peut, selon les contrats, nécessiter l'utilisation de jugements et d'estimations de la Direction,
- l'hypothèse de renouvellement de concession prise par la Direction pour la réalisation de ses tests de dépréciation doit tenir compte des derniers échanges avec les collectivités locales.

Notre réponse :

Nous avons pris connaissance des engagements juridiques et des transactions liées à l'exécution de ces contrats.

Nous avons vérifié la correcte traduction comptable de ces opérations particulièrement en ce qui concerne le traitement des biens de la concession et des engagements d'investissements. Le cas échéant, nous avons corroboré nos analyses par entretien avec la Direction financière et la Direction juridique, notamment pour comprendre les jugements et estimations retenus.

Nous avons pris connaissance des négociations en cours, afin de vérifier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction et leurs conséquences en termes de traitement comptable notamment dans la détermination des plans d'affaires utilisés pour réaliser les tests de dépréciation.

Dans le contexte de la résiliation des contrats de DSP du domaine skiable des Deux Alpes devenue effective sur le précédent exercice, nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses prises par la Direction dans le cadre du contentieux engagé avec les communes au sujet de l'indemnité de résiliation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, notamment dans la note 1.14 relative aux concessions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière ne comprend pas la part des dépenses d'exploitation éligibles, informations requises par le 2 de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes par l'Assemblée générale en 1998 pour le cabinet Mazars et en 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 30 septembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 25^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 32^{ème} année, dont respectivement 25 et 29 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des comptes

Nous remettons au Comité d'audit et des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des comptes figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et à Paris-La-Défense, le 30 janvier 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Matthieu Moussy



Virginie Chauvin

5.3 Comptes consolidés

5.3.1 États financiers

► COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2022	30/09/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	5.1	958 537	240 573
Autres produits liés à l'activité		4 698	4 680
Production stockée		24	11
Achats consommés		- 127 671	- 59 398
Services extérieurs		- 164 330	- 110 775
Impôts, taxes et versements assimilés		- 32 635	- 10 879
Charges de personnel, intéressement et participation		- 320 187	- 162 482
Autres charges et produits d'exploitation	5.3	- 5 848	168 839
EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL	5.2	312 587	70 568
Dotations aux amortissements et provisions		- 143 372	- 140 034
Autres produits et charges opérationnels	5.4	236	- 54 935
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		169 451	- 124 400
Coût de l'endettement brut		- 16 291	- 20 327
Produits de trésorerie & équiv. de trésorerie		-	-
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	5.5	- 16 291	- 20 327
Autres produits et charges financiers	5.5	- 2 772	- 8 063
Charge d'impôt	5.6	- 38 265	20 270
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	5.7	10 906	9 059
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		123 030	- 123 461
Résultat des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET		123 030	- 123 461
Résultat net – part des participations ne donnant pas le contrôle		- 8 630	1 791
RÉSULTAT NET PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON-MÈRE		114 400	- 121 670
Résultat net part des actionnaires de la maison-mère, par action	5.8	2,27 €	- 3,71 €
Résultat net part des actionnaires de la maison-mère, dilué par action	5.8	2,26 €	

➔ BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Écarts d'acquisition (<i>goodwills</i>)	6.1	222 782	223 024
Immobilisations incorporelles	6.2	94 287	83 305
Immobilisations corporelles	6.3	587 253	538 962
Immobilisations du domaine concédé	6.3	615 726	601 694
Droit d'utilisation de l'actif IFRS 16	8	195 069	154 684
Participations dans des entreprises associées	6.4	101 300	88 050
Actifs financiers non courants	6.7	25 139	49 240
Autres actifs non courants	6.7	6 411	6 411
Impôts différés actifs	6.13	15 725	26 606
ACTIFS NON COURANTS		1 863 691	1 771 975
Stocks	6.5	23 351	21 515
Créances d'exploitation	6.6	76 771	77 492
Autres créances	6.7	22 262	16 623
Impôts courants	6.7	709	6 600
Actifs financiers courants	6.7	227	82
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	303 863	349 953
ACTIFS COURANTS		427 183	472 265
Actifs destinés à être cédés	6.16		1 488
TOTAL ACTIF		2 290 874	2 245 728

➔ BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Capitaux propres			
Capital		25 222	25 182
Primes liées au capital		668 904	668 904
Réserves		276 662	151 910
CAPITAUX PROPRES – PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE		970 788	845 996
Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle		46 998	38 309
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 017 786	884 306
Provisions non courantes	6.11	50 603	64 526
Dettes financières non courantes	6.12	491 777	769 576
Dettes de loyers – Part à plus d'un an	6.12	192 524	151 993
Autres passifs non courants		2 831	2 321
Impôts différés passifs	6.13	17 662	9 223
PASSIFS NON COURANTS		755 397	997 639
Provisions courantes	6.11	21 093	30 629
Dettes financières courantes	6.12	147 751	82 032
Dettes de loyers – Part à moins d'un an	6.12	12 443	10 225
Dettes d'exploitation	6.14	239 005	166 969
Impôts courants		10 470	845
Autres dettes	6.14	86 928	70 458
PASSIFS COURANTS		517 691	361 158
Passifs destinés à être cédés	6.16		2 626
TOTAL PASSIF		2 290 874	2 245 728

➔ ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Profit net de juste valeur, brut d'impôts		
Couvertures de flux de trésorerie	1 075	867
Différences de conversion	- 315	- 626
Incidence des opérations dans les mises en équivalence	2 173	163
Effets d'impôts rattachés à ces éléments	- 294	- 150
SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT	2 639	254
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	956	228
Gains (Pertes) actuariels sur avantages au personnel	12 143	1 163
Incidence des opérations dans les mises en équivalence	126	80
Effets d'impôts rattachés à ces éléments	- 2 347	- 1 062
SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	10 880	409
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	123 030	- 123 461
TOTAL DES PRODUITS COMPTABILISÉS DURANT LA PÉRIODE	136 549	- 122 798
Revenant		
• aux actionnaires de la Société	127 442	- 121 027
• aux participations ne donnant pas le contrôle	9 107	- 1 771

➔ CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réévaluation des instruments Financiers	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2020	186 829	260 089	- 3 237	- 1 605	402 722	- 104 345	740 453	49 478	789 931
Augmentation de capital CDA	13 307	233 861			- 407		246 761		246 761
Résultat net 2021	- 174 954	174 954				- 121 670	- 121 670	- 1 791	- 123 461
Autres éléments du résultat global 2021			824	- 626	446		644	20	664
Résultat global 2021			824	- 626	446	- 121 670	- 121 027	- 1 771	- 122 798
Paiements fondés sur des actions					938		938		938
Affectation du résultat de l'exercice précédent					- 104 345	104 345	-		-
Distribution de dividendes							-	- 2	- 2
Autres variations					- 21 129		- 21 129	- 9 395	- 30 524
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2021	25 182	668 904	- 2 413	- 2 231	278 225	- 121 670	845 996	38 310	884 306
Augmentation de capital CDA	40				- 40		-		-
Résultat net 2022						114 400	114 400	8 630	123 030
Autres éléments du résultat global 2022			1 703	- 315	11 654		13 042	477	13 519
RÉSULTAT GLOBAL 2022			1 703	- 315	11 653	114 400	127 441	9 107	136 549
Paiements fondés sur des actions					954		954		954
Affectation du résultat de l'exercice précédent					- 121 670	121 670	-		-
Distribution de dividendes					0		0	0	0
Autres variations					- 3 603		- 3 603	- 419	- 4 023
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2022	25 222	668 904	- 710	- 2 546	165 519	114 400	970 788	46 998	1 017 786

➔ **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net part du Groupe		114 400	- 121 670
Intérêts des participations ne donnant pas le contrôle		8 630	- 1 791
RÉSULTAT NET GLOBAL		123 030	- 123 461
Dotations et reprises sur amortissements et provisions		136 267	204 725
Plus ou moins-values de cession		- 287	2 699
Quote-part dans le résultat des sociétés associées		- 10 906	- 9 059
Dividendes reçus des sociétés associées		1 149	3 369
Impact de la juste valeur et du taux effectif		1 129	2 245
Autres		- 1 377	985
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		249 005	81 503
Coût de l'endettement net		12 121	16 594
Charge d'impôt (yc impôts différés)		38 125	- 20 270
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS		299 250	77 827
Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation		66 379	- 9 655
Autres éléments de décalage de trésorerie		1 150	6 361
Impôt versé		- 8 150	3 191
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		358 630	77 724
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	- 178 020	- 145 553
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	997	53 276
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS		- 177 023	- 92 277
Acquisitions d'immobilisations financières et divers		- 1 548	- 6 773
Cessions d'immobilisations financières		2 648	330
Prêts ou remboursements d'avances financières		6 553	- 19 953
Variation de périmètre		3 633	1 050
INVESTISSEMENTS FINANCIERS NETS		11 286	- 25 346
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		- 165 737	- 117 622
Augmentation de capital de la CDA		0	226 761
VARIATION DU CAPITAL		0	226 761
DÉCAISSEMENTS SUR ACHATS DE TITRES DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES		- 1 777	- 10 752
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		0	- 10
Dividendes à payer		- 31	- 1
DIVIDENDES VERSÉS NETS		- 31	- 11
Remboursement emprunts		- 215 517	- 105 856
Nouveaux emprunts		196	305 129
VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES	7.2	- 215 321	199 273
INTÉRÊTS FINANCIERS BRUTS VERSÉS		- 14 675	- 11 137
VARIATION DES DETTES DE LOYERS	7.2	- 10 755	- 9 746
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS		- 242 558	394 386
INCIDENCE DES AUTRES MOUVEMENTS		1 366	- 538
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DURANT LA PÉRIODE		- 48 300	353 950
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE		347 888	- 6 062
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	7.3	299 588	347 888

5.3.2 Notes annexes aux comptes consolidés

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Note 1	Principes et méthodes comptables	178	Note 6	Informations sur le bilan consolidé	195
Note 2	Gestion du capital et des risques	186	Note 7	Informations sur le tableau des flux de trésorerie	211
Note 3	Organigramme du groupe Compagnie des Alpes	188	Note 8	Norme IFRS 16 relative aux contrats de location	212
Note 4	Périmètre de consolidation	189	Note 9	Autres informations	214
Note 5	Informations sur le compte de résultat consolidé	192			

Identité de la société mère

La société mère du Groupe est la Compagnie des Alpes, société anonyme, dont le siège social est situé 50-52, boulevard Haussmann, 75009 Paris (France).

Présentation du Groupe

Le groupe Compagnie des Alpes a pour activité principale la gestion d'équipements de loisirs. Il opère principalement dans les métiers de l'exploitation de Domaines skiables et de Parcs de loisirs.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2021 / 2022 ont été arrêtés le 5 décembre 2022 par le Conseil d'administration, qui en a autorisé la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Faits marquants de l'exercice

Activité du Groupe

Pour l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes s'élève à 958,5 M€, soit une progression de 17,8 % par rapport à l'exercice 2018 / 2019 (retraité de la sortie du domaine des Deux Alpes). À noter que sur cet exercice 2021 / 2022, la contribution des Parcs de loisirs au chiffre d'affaires annuel du Groupe dépasse celle des Domaines skiables.

Indemnisations relatives aux inondations en Belgique

Le Groupe a subi durant l'été 2021 des inondations majeures de ses sites de Walibi Belgium et Aqualibi, ayant entraîné leur fermeture jusqu'à la clôture de l'exercice précédent, et même jusqu'à la fin du premier trimestre 2021 / 2022 pour Aqualibi.

Au cours de l'exercice 2021 / 2022, le Groupe a perçu des indemnités pour dommages directs et des indemnités de pertes d'exploitation pour un montant total de 24,5 M€. En parallèle de ces indemnités, des coûts ont été constatés au cours de l'exercice pour un montant total de 5 M€, 4,5 M€ ayant déjà été comptabilisés durant l'exercice précédent. Au 30 septembre 2022, l'ensemble des indemnités et coûts afférents à ce sinistre ont été encaissés ou décaissés.

Aides et indemnisations relatives à la crise sanitaire

Suite à leur déplafonnement, le Groupe a pu constater un complément d'exonérations de charges sociales de 6,8 M€ au titre du dispositif Covid 2 activé en France pour la période de fermeture administrative de ses sites durant l'exercice 2020 / 2021. Il a perçu des aides complémentaires à l'étranger pour un montant de 5,1 M€.

Par ailleurs, le groupe a repris les provisions comptabilisées l'exercice précédent au titre du risque de restitution des exonérations de charges sociales pour un montant total de 5,3 M€.

Liquidité

Suite à la bonne performance des parcs de loisirs durant la période d'Halloween et à une position de liquidité suffisante pour couvrir les besoins de financement à court terme, le Groupe a procédé fin décembre 2021 au remboursement de 139 millions de son PGE saison. Pour rappel, ce PGE avait été souscrit par le Groupe l'exercice précédent en décembre 2020 pour un total de 269 M€.

En Juin 2022, le Groupe a conclu un nouveau contrat de crédit renouvelable syndiqué d'un montant maximum de 300 M€. Cette ligne RCF (*Revolving Credit Facility*) vient en remplacement de la ligne existante conclue le 7 mai 2014 et modifiée par avenants en 2017 et 2019 d'un montant de 250 M€ et qui arrivait à échéance le 6 mai 2023.

Fort de ses bons résultats sur l'exercice 2021 / 2022, le Groupe voit sa dette nette (hors dette de loyers) revenir à un niveau de 335,7 M€ et son covenant à fin septembre 2022 s'élever à 1,1.

Impacts potentiels liés à la crise en Ukraine

L'exercice 2022 est caractérisé par le conflit russo-ukrainien et une dégradation de l'environnement économique général.

Le Groupe n'a subi aucun impact direct de la crise ukrainienne – à l'exception de l'interruption de contrats avec des partenaires russes pour des montants non significatifs inférieurs à 100 K€ – et n'a pas d'exposition directe avec des tiers, clients ou fournisseurs, situés en Ukraine ou en Russie ; par ailleurs aucun flux financier n'est autorisé avec des contreparties situées dans ces pays, à l'exception de l'aide humanitaire à laquelle la Compagnie des Alpes a contribué.

En revanche, les effets indirects de la crise ukrainienne, tels que la hausse des prix de l'énergie, des matériaux de construction et des matières premières, ou encore la hausse des taux d'intérêts peuvent avoir un impact direct sur la performance financière du Groupe. À date, nous estimons que l'augmentation des coûts de l'électricité a fait passer le poids de ce poste de coûts de 3 % à plus de 4 % du total des coûts du Groupe sur un exercice de 12 mois.

Le choc inflationniste alimente les craintes des consommateurs sur l'évolution de leur pouvoir d'achat, ce qui pourrait avoir un impact sur la fréquentation ou les dépenses par visiteur et skieur,

Note 1 Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2022 du groupe Compagnie des Alpes ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) tel qu'en vigueur dans l'Union Européenne à la date du 30 septembre 2022 et selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux appliqués pour l'exercice 2021, à l'exception de l'application de la décision de l'IFRS IC présentée ci-dessous.

Application de la décision de l'IFRS IC

Le Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRS IC) a publié en mai 2021 dans l'IFRIC Update une décision portant sur les modalités de répartition dans le temps de la charge relative à des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi présentant certaines caractéristiques.

Les régimes de retraite à prestations définies visés par la décision IFRS IC doivent vérifier les trois conditions suivantes :

- les droits sont fonction de l'ancienneté dans l'entreprise au moment du départ en retraite ;
- les droits sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté ;
- l'attribution des droits – versés sous forme d'une prestation unique au moment du départ en retraite – est conditionnée à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de ce départ en retraite.

La nouvelle méthode consiste à considérer que l'acquisition des droits (coût des services rendus) ne se réalise que lorsque les années comptant pour le calcul de l'indemnité ont démarré. La question ne se pose que lorsque la convention collective applicable (ou le texte réglementant l'avantage) fixe un nombre limite d'années pour le calcul de l'indemnité, ou prévoit des paliers dans l'acquisition de ces droits.

La modification de la méthode d'acquisition des droits conduit à une diminution des engagements de 4 M€ avant impôts au 1^{er} octobre 2021. L'incidence étant non significative sur le résultat

difficile à quantifier. Dans l'ensemble, les activités du Groupe n'ont pas été affectées par de telles tendances sur l'exercice 2021 / 2022.

En ce qui concerne les investissements du Groupe, les chaînes d'approvisionnement ont été perturbées jusqu'au début de l'été et les projets subissent l'impact de l'inflation. En conséquence, le Groupe a revu ses projets pour être en mesure de conserver des enveloppes de Capex cohérentes avec les besoins de ses sites.

La crise ukrainienne a par ailleurs entraîné une normalisation de la politique monétaire et une hausse des taux d'intérêts qui ont poussé le Groupe à adapter sa stratégie de couverture de taux.

des périodes présentées, le changement de méthode n'a pas été appliqué de manière rétrospective, mais comptabilisé par capitaux propres sur la période.

Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction générale pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses-clés et aux appréciations portent sur les écarts d'acquisition (note 6.1), les estimations des valeurs des entreprises associées (note 6.4) ainsi que sur les actifs financiers à la juste valeur (note 6.7).

1.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend l'écart d'acquisition (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Le Groupe présente sa quote-part de résultat net dans les entreprises associées sur une ligne distincte du compte de résultat, en dehors du résultat opérationnel.

Le Groupe ne détient pas de co-entreprise.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées, en totalité pour les sociétés consolidées en intégration globale, à concurrence de la quote-part d'intérêt du Groupe pour les sociétés mises en équivalence. Les marges internes sont éliminées dans la mesure où leur montant dépasse individuellement 500 K€ ou 1 M€ en cumulé.

La liste des sociétés consolidées figure en note 4.2.

1.2. Arrêté des comptes des sociétés consolidées

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 pour toutes les sociétés, à l'exception du groupe Compagnie du Mont-Blanc consolidé par mise en équivalence sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

1.3. Conversion des états financiers et des transactions exprimés en devises

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de présentation (euro) en appliquant les méthodes suivantes :

- le bilan (y compris écart d'acquisition) est converti au cours de clôture ;
- l'état du résultat global est converti au cours moyen de la période ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

1.4. Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Directeur général et les Directeurs du Comité exécutif, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe engagée dans des activités susceptibles de générer des revenus et d'encourir des dépenses, dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par l'organe de décision opérationnel et pour laquelle une information distincte est disponible. Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels. Ils correspondent aux principaux métiers exercés par le Groupe. Le découpage des secteurs opérationnels reflète l'organisation du Groupe.

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs opérationnels identifiés sont les suivants :

- « **Domaines skiables** » : cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, l'entretien des pistes et l'activité de diversification montagne quatre saisons ;
- « **Parcs de loisirs** » : ce secteur recouvre l'exploitation de parcs d'attractions, de parcs combinant attractions et animaux, de parcs aquatiques, de musées de cires et de sites touristiques. Il prend en compte le chiffre d'affaires relatif aux billets d'entrée, à la restauration, à l'activité des commerces et à l'hébergement ;

- par ailleurs les « **Holdings et supports** » regroupent :

- d'une part les holdings et filiales de support opérationnel (comprenant CDA SA et CDA Domaines Skiables, sa filiale financière CDA Financement, sa filiale de réassurance Loisirs-Ré ainsi que la société Ingénierie de loisirs),
- d'autre part les activités de prestations de conseil à l'international (CDA Management et CDA Beijing),
- enfin les activités de tour-opérateurs, agences de voyage, agences immobilières et autres activités immobilières (comprenant le Groupe TravelFactory) désormais incluses dans la Division Distribution & Hospitality.

Ces activités, prises individuellement, ne remplissent pas les critères de définition d'un secteur opérationnel.

La cartographie des sociétés consolidées du Groupe, avec les regroupements par segment, est présentée en note 4.2.

1.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Au cas particulier des acquisitions de sociétés détentrices de contrats de concession, une analyse et une valorisation de la juste valeur de ces contrats sont effectuées en fonction du taux de rentabilité attendu sur la fin du contrat de concession. L'écart de rentabilité positif ou négatif du contrat, par rapport à la moyenne du Groupe, est comptabilisé respectivement à l'actif (incorporel) ou au passif (provision). Il est amorti ou repris sur la durée restante du contrat.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « écarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « participations dans des entreprises associées ».

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

1.6. Chiffre d'affaires

Les ventes de billets (titres de transport de remontées mécaniques, entrées dans les parcs) sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les clients bénéficient des installations du Groupe Compagnie des Alpes. Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont comptabilisés en résultat qu'au moment de l'utilisation effective sur le site. Les pré-ventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les prestations de services sont comptabilisées en résultat lorsque le service est rendu. Les ventes de marchandises (boutiques, restauration) sont enregistrées lors de leur réalisation.

Concernant l'activité de conseil, les revenus correspondent à la facturation des contrats de prestations de services et de conseil en management. Celle-ci intervient lorsque les services rendus sont achevés.

Concernant l'activité de tour-opérateur et d'agence immobilière, le chiffre d'affaires dépend de la distinction entre agent et principal. Quand la société agit en tant qu'agent, les revenus correspondent aux commissions perçues et quand elle agit en tant que principal et supporte notamment les risques liés à la possession du stock, elle constate un chiffre d'affaires pour le montant total du prix attendu en échange des biens ou services fournis et le montant versé au tiers est comptabilisé en charges.

1.7. Excédent brut opérationnel

L'excédent brut opérationnel est l'agrégat d'exploitation de référence du Groupe permettant d'appréhender la performance opérationnelle de ses différentes activités.

Il comprend les revenus et charges directement liés à l'exploitation courante, avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations), des autres produits et charges opérationnels, du résultat financier et des impôts sur résultats.

1.8. Autres produits et charges opérationnels

Les éléments du résultat opérationnel non directement liés à l'exploitation courante (du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative) sont enregistrés en « autres produits et charges opérationnels ».

Ils comprennent principalement :

- les résultats liés aux plus et moins-values de cession de participations ;
- les coûts générés par la fermeture d'un site ;
- les coûts de restructuration ;
- tout autre produit et charge aisément individualisable, ayant un caractère inhabituel et significatif et dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

1.9. Actifs non courants disponibles à la vente et activités abandonnées

Un actif est classé en « actif disponible à la vente » seulement si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si la vente est hautement probable dans un horizon de 12 mois.

Lors de la classification initiale comme détenus en vue de la vente :

- les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- les actifs amortissables ne sont plus amortis à partir de la date de classement en actifs destinés à être cédés.

S'agissant des activités abandonnées, leur résultat net et leur contribution aux flux de trésorerie sont présentés distinctement des résultats et des flux de trésorerie des activités poursuivies.

1.10. Calcul du résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net disponible pour les actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net disponible pour les actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs.

1.11. Autres agrégats de performance utilisés

La capacité d'autofinancement, le niveau d'investissements industriels nets, l'autofinancement disponible, le *free cash flow* opérationnel, le ROCE opérationnel (retour sur capitaux employés) et la dette nette sont les principaux agrégats de performance suivis par le Groupe.

Ils sont déterminés de la façon suivante :

- capacité d'autofinancement : cet agrégat correspond au résultat net ;
 - augmenté des dotations aux amortissements et provisions, des moins-values de cession, des dividendes versés par les sociétés mises en équivalence, et d'éventuelles autres charges sans impact trésorerie,
 - diminué des reprises de provisions, des plus-values de cessions, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et d'éventuels autres produits sans impact trésorerie ;
 - investissements industriels nets : cet agrégat correspond aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des variations des dettes fournisseurs d'immobilisations et des produits de cession d'immobilisations ;
 - « Autofinancement disponible » ⁽¹⁾ : il correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement et les investissements industriels nets ;
 - *free cash flow* opérationnel : il correspond à la différence entre les flux de trésorerie liés à l'exploitation et les investissements industriels nets ;
 - ROCE (retour sur capitaux employés) et ROCE opérationnel sites : cet agrégat permet de mesurer la rentabilité des capitaux investis du Groupe et des principaux métiers du Groupe, à savoir Domaines skiables et Parcs de loisirs. Il correspond au pourcentage, pour chaque métier et en cumul pour les deux métiers, du résultat opérationnel après impôt sur le montant des actifs nets consolidés déterminés comme suit :
 - résultat opérationnel après impôt : il est déterminé après déduction d'une charge théorique d'impôt par application d'un taux normatif d'impôt,
 - les actifs nets utilisés hors *goodwills* incluent :
 - les actifs immobilisés en valeur nette après exclusion des *goodwills*,
 - le droit d'utilisation relatif à l'application de la norme IFRS 16,
 - le besoin en fonds de roulement,
 - les impôts différés actifs nets des impôts différés passifs,
 - les provisions courantes.
- Le ROCE opérationnel sites est déterminé sur la base des agrégats indiqués ci-dessus pour chacun des métiers, après exclusion des *goodwills* (ou écarts d'acquisition) ;
- dette nette : elle correspond aux dettes financières brutes, nettes de la trésorerie active et des équivalents de trésorerie.

(1) Les variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation ne sont pas prises en compte.

1.12. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis figurent au bilan à leur coût amorti.

Lorsque le Groupe a valorisé des marques ou enseignes, après analyse, ces dernières ont été considérées à durée d'utilité indéterminée, à l'exception de la marque EVOLUTION 2 amortie sur 10 ans. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf. note 6.1).

Les actifs incorporels et autres droits d'utilisation d'actifs dont la pérennité est directement liée à l'existence d'un contrat de concession ou de bail sont amortis jusqu'à la date d'expiration des contrats ou des droits.

Il s'agit en particulier (cf. notes 1.14 et 6.2) :

- des droits d'usage : droits incorporels représentatifs de l'exploitation des remontées mécaniques de ADS (Les Arcs/Peisey), SEVABEL (Les Menuires), SCV Domaines Skiables (Serre Chevalier), GMDS (Flaine) et STVI (Val-d'Isère) ;

- de la concession d'utilisation de l'échangeur autoroutier ouvrant l'accès au Parc Astérix à échéance en 2086 (cf. note 1.14. ci-après) ;
- et du droit d'utilisation de la marque « Futuroscope » à échéance en 2050 dans le cadre du nouveau bail de 30 ans consenti le 12 octobre 2020.

1.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût amorti.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Les immobilisations corporelles mises en service sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Constructions	20 à 30 ans
Aménagements	10 à 20 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Travaux de pistes	40 ans
Attractions	10 à 40 ans
Installations techniques (autres que les remontées mécaniques et les attractions)	5 à 40 ans
Autres immobilisations (y compris décors à thème et personnages de Musée Grévin)	3 à 10 ans

Les fourchettes constatées sur les durées d'amortissement résultent de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minimales concernent les composants à remplacer plus rapidement (ex. : décors sur les différents types d'attractions), les durées maximales s'appliquent aux infrastructures.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

1.14. Concessions

La Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs en Europe, notamment dans l'exploitation de domaines skiables. En France, l'exploitation des domaines skiables est organisée dans le cadre juridique de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Ces domaines font pour l'essentiel l'objet de contrats de concession entre les filiales de CDA et les collectivités locales.

L'exploitant est titulaire d'un contrat conclu avec une collectivité territoriale (principalement une commune, parfois le Département) ou un groupement de communes. Ces contrats définissent les relations entre l'Autorité concédante et le concessionnaire sur l'ensemble des options d'exploitation du domaine (investissements, politiques commerciales et tarifaires, risques juridiques, etc.). À ce titre, il a la charge de réaliser, en cours de concession, les investissements nécessaires dans le but de maintenir les exploitations en bon état de fonctionnement et de mettre en œuvre sa politique commerciale et tarifaire. En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir auprès des usagers, sur la base d'une grille tarifaire publique, le produit de la vente des titres de transport de remontées mécaniques.

Certaines sociétés du Groupe CDA (STGM, ADS, SAP, SCV et GMDS) ont encore à leur charge des redevances d'affermage sur des remontées mécaniques apportées en début de concession par les autorités concédantes. Cependant, ce régime tend à disparaître

au profit de la concession en raison des investissements mis à la charge du concessionnaire. En effet, les exploitants remplacent à leurs frais les installations affermées devenues obsolètes ; ces nouvelles installations entrent dans le régime concessif.

Le Groupe CDA a analysé les caractéristiques de ses contrats et la nature des services de loisirs fournis et a conclu que ces contrats ne rentrent pas dans le champ de l'interprétation IFRIC 12 relative aux contrats de concession. En conséquence, le Groupe CDA comptabilise les actifs liés aux concessions de remontées mécaniques sur une ligne distincte du poste « immobilisations corporelles ». Ils sont décomposés et amortis selon les mêmes règles que les immobilisations corporelles détenues en propre.

Les biens mis en concession sont :

- les biens apportés par le concédant et qui doivent lui revenir en fin de concession ;
- les biens apportés par le concessionnaire et qui devront être remis à la disposition du concédant en fin de concession (généralement contre une indemnisation du concessionnaire).

Les apports gratuits de l'autorité concédante ainsi que les biens en affermage ne sont pas comptabilisés dans le bilan du Groupe. Les travaux d'entretien périodiques relatifs à ces installations sont provisionnés au passif (provisions pour gros entretien). Les autres biens de la Société, non liés à la concession, et qui ne répondent pas à ces critères, sont classés en biens propres.

Conditions de retour aux concédants

À l'échéance des contrats de concession, il est prévu, en général, que les biens en concession acquis par le concessionnaire seront repris par le concédant contre une indemnité. Cette indemnité fait référence à différents modes d'évaluation définis par les contrats. Elle est, au minimum, égale à leur valeur nette comptable.

Principaux contrats de concession

Concessions accordées par les communes, communautés de communes et syndicats

Les principaux contrats de concession des sociétés intégrées du Groupe se résument comme suit :

- **Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) – Tignes :**

Concession accordée par la commune de Tignes initialement pour la période du 5 septembre 1988 au 30 septembre 2016 (28 ans) et prolongée de 10 ans en 1998 / 1999 jusqu'au 31 mai 2026.

- **Société d'Aménagement de la Station de La Plagne (SAP) – La Plagne :**

Concession accordée par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), initialement pour la période du 15 décembre 1987 au 10 juin 2017 (30 ans) et prolongée de 10 ans en 1998 / 1999 jusqu'au 10 juin 2027.

- **ADS – Les Arcs-Peisey-Vallandry :**

Concession accordée par la commune de Bourg-Saint-Maurice pour la période du 1^{er} juin 1990 au 31 mai 2020 (30 ans) et prolongée de 10 ans en janvier 2015 jusqu'au 31 mai 2030.

Concession accordée par la commune de Villaroger pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2050 (30 ans).

Concession accordée par le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Landry-Peisey-Nancroix pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2050 (30 ans).

- **Société d'Exploitation de l'2a Vallée des Belleville (SEVABEL) – Les Menuires :**

Concession pour l'exploitation du domaine skiable de Saint-Martin-de-Belleville, accordée par la commune Les Belleville initialement pour la période du 1^{er} décembre 1990 au 31 mai 2017 (27 ans) et prolongée le 16 mai 2001 de quatre ans jusqu'au 31 mai 2021, puis le 29 mars 2016 de 10 ans jusqu'au 31 mai 2031.

Concession pour l'exploitation du domaine skiable des Menuires, accordée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Belleville (SYMAB) initialement pour la période du 1^{er} décembre 1990 au 31 mai 2017 (27 ans) et prolongée le 11 août 2000 de quatre ans jusqu'au 31 mai 2021, puis le 29 mars 2016 de 10 ans jusqu'au 31 mai 2031.

- **Méribel Alpina :**

Concession accordée par la commune des Allues pour la période du 18 décembre 1989 au 17 décembre 2019 (30 ans), prolongée jusqu'au 31 mai 2034.

Concession accordée par la commune de Brides-les-Bains pour la période du 30 juin 1992 au 17 décembre 2019 (27 ans), qui a été prorogée le 17 juin 2019 pour une durée supplémentaire de 15 ans. À noter que cette prorogation a fait l'objet d'une procédure de résiliation judiciaire devant le Tribunal administratif de Grenoble. À la suite de cette procédure, un nouvel avenant a été signé, prorogeant ainsi la fin de concession au 31 mai 2023. La commune de Brides-les-Bains prépare une procédure de publicité et de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat, procédure à laquelle Méribel Alpina compte candidater et déposer une offre.

- **Grand Massif Domaines Skiables (GMDS) :**

Concession accordée par le département de Haute-Savoie, modifiée par avenant, pour la période du 9 janvier 1989 au 8 janvier 2019 (30 ans), puis renégociée pour 5 ans jusqu'en 2024.

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune de Magland pour la période du 4 juillet 2000 au 30 avril 2025 (25 ans).

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune d'Arâches-la-Frasse sur la partie de son territoire concernant Flaine pour la période du 9 juillet 2004 au 30 avril 2029 (25 ans).

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Morillon pour la période du 8 juillet 2016 au 31 mai 2047 (31 ans).

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Samoëns pour la période du 1^{er} septembre 2000 au 30 avril 2030 (30 ans).

Concession conclue pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 septembre 2053 ou 30 septembre 2025 selon la réalisation du projet Sixt-Flaine avec la commune de Sixt Fer à Cheval pour une durée de 40 ans ou 13 ans.

- **SCV Domaine Skiable – Serre Chevalier :**

Concession accordée par la commune de Saint-Chaffrey pour la période du 1^{er} décembre 2004 au 30 août 2034 (30 ans) pour la gestion et l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et du domaine skiable.

Concession accordée par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre Chevalier 1400-1500 (SIGED) le 14 décembre 2017 pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2047 (30 ans), pour l'exploitation du service des pistes et des remontées mécaniques.

Concession accordée le syndicat intercommunal à vocation unique du Prorel pour l'exploitation et la gestion du massif du Prorel pour la période du 15 décembre 2006 au 31 octobre 2034.

- **Société des Téléphériques de Val-d'Isère (STVI) – Val-d'Isère :**

Concession accordée le 12 mai 1982 par la Commune de Val-d'Isère initialement pour une période de 30 ans (échéance 11 mai 2012), puis prorogée de huit ans en 1991 (jusqu'en juillet 2020) et prorogée une nouvelle fois en 2014 pour une durée de 12 ans (échéance 20 juillet 2032).

Concession accordée en septembre 1970 par la Commune de Bonneval s/Arc initialement pour une période de 30 ans, prorogée par plusieurs avenants successifs jusqu'au 31 octobre 2021. Au titre d'une nouvelle consultation lancée par la Commune de Bonneval s/Arc en août dernier, la STVI a remporté l'appel d'offres et un nouveau contrat de concession pour l'exploitation du secteur du Pisaillas a été conclu pour une période de trois années jusqu'au 31 octobre 2024.

Les contrats des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

- **Compagnie du Mont-Blanc (CMB) – Chamonix**

Concession accordée le 5 décembre 2013 par la Commune de Chamonix pour les domaines skiables de Chamonix, pour une durée de 40 ans se terminant le 5 décembre 2053.

Concession accordée le 6 janvier 1989 par la Commune de Chamonix pour l'Aiguille du Midi, pour une durée de 40 ans, se terminant le 31 décembre 2028.

Concessions pour l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc et du Train du Montenvers, accordées par le département de Haute-Savoie respectivement en 1988 et en 1998 pour des durées de 30 et 25 ans, se terminant respectivement le 31 décembre 2018, et prolongé jusqu'au 31 mai 2020, et le 31 décembre 2023. La concession du Tramway du Mont-Blanc a été reconduite à partir du 1^{er} juin 2020 pour une durée de 15 ans jusqu'au 31 mai 2035.

Concession pour l'exploitation des Houches/Saint-Gervais (au travers de sa filiale LHSG, à 72,5 %) pour une période de 30 ans du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2041.

Concession accordée par la commune de Vallorcine le 6 juillet 1996 pour le télésiège des Esserts et la télécabine de Vallorcine pour une durée de 30 ans jusqu'au 5 juillet 2026.

- **Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM) – Megève**

Concession pour l'exploitation du secteur aval Princesse, accordée le 10 décembre 2002 par la Commune de Demi-Quartier, pour une durée de 30 ans, se terminant le 9 décembre 2032.

Concession pour les Crêtes du Mont d'Arbois et le secteur amont Princesse, accordée le 10 mars 1989 par la Commune de Saint-Gervais, pour une durée de 30 ans, se terminant le 9 mars 2019 et prolongée par avenant jusqu'au 15 avril 2023.

Concessions pour le Mont d'Arbois et Rocharbois, accordées le 15 avril 1993 par la Commune de Megève, pour une durée de 30 ans, se terminant le 14 avril 2023.

Concession accordée le 15 avril 1993 par la commune de Megève pour Rochebrune pour une durée de 30 ans, se terminant le 14 avril 2023. Un avenant a été signé le 21 juin 2016, prolongeant le contrat pour une durée de 10 ans jusqu'au 14 avril 2033.

- **Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine Avoriaz (SERMA) – Morzine/Avoriaz :**

La société exploite une concession accordée par la Commune de Morzine à échéance du 13 juin 2032 et une concession accordée par la Commune de Montriond à échéance du 13 juin 2032.

- **Domaine Skiable de Valmorel (DSV) – Valmorel :**

La société exploite une concession accordée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche à échéance le 30 septembre 2052.

- **Domaine Skiable de La Rosière (DSR) – La Rosière :**

La société exploite une concession accordée par la Commune de La Rosière à échéance le 30 septembre 2039.

En vertu de ces contrats, les sociétés d'exploitation supportent, selon les cas, soit une redevance de concession, soit une taxe communale et départementale dite « taxe Loi Montagne », soit les deux. Ces redevances et taxes sont assises sur le chiffre d'affaires Remontées mécaniques et sont calculées selon un pourcentage propre à chaque contrat. Certains contrats peuvent prévoir un montant de redevance minimum fixe (sur tout ou partie de la durée du contrat) ; dans ce cas, ils ont donné lieu à un retraitement dans le cadre de la norme IFRS 16.

Par exception dans le Groupe CDA, les communes de Saint-Martin de Belleville, Val-d'Isère et Tignes ont conservé le service des pistes pour lequel la SEVABEL, STVI et STGM versent une redevance spécifique.

Par ailleurs, au titre des différents contrats souscrits au sein du Groupe, les filiales de la CDA peuvent être amenées à prendre des accords sur des enveloppes d'investissements. Ces derniers sont variables et révisables notamment en durée, montant et nature, en fonction des contrats et des opportunités de mise en œuvre.

Compte tenu de certains contrats de baux souscrits par les Parcs de loisirs, ces accords d'enveloppes d'investissements peuvent concerner l'ensemble des filiales du Groupe.

Concessions d'aménagement foncier

- ADS détient des concessions d'aménagement foncier accordées par la commune de Bourg-Saint-Maurice.
- la SEVABEL détient, par l'intermédiaire de sa filiale à 99,9 %, SCIVABEL, la concession d'aménagement de la ZAC de Reberty aux Menuires.
- GMDS est par ailleurs propriétaire dans le Grand Massif, avec sa filiale à 99,99 % la Société d'Aménagement Arve-Giffre (SAG), de terrains à Flaine. Ce foncier est géré dans le cadre d'une convention d'aménagement touristique accordée par le Syndicat Intercommunal de Flaine.

Les coûts d'aménagement prévisionnels sont comptabilisés au prorata des droits à construire vendus dès la signature de l'acte de vente.

Concessions des Parcs de loisirs

- **Concession pour l'échangeur autoroutier d'accès au Parc Astérix :**

Le Parc Astérix dispose depuis l'Autoroute A1 d'un échangeur privé donnant accès au Parc : cette concession a été accordée par la SANEF (société concessionnaire de l'Autoroute A1) pour une durée de 99 ans (de 1987 à 2086).

Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles de la société Grévin & Cie (cf. note 6.2) qui verse par ailleurs à la SANEF une redevance par véhicule et par passage. Cette redevance correspond au péage autoroutier non acquitté par les véhicules qui empruntent l'échangeur.

- **Contrat de licence avec les Éditions Albert-René (Éditeur de la bande dessinée « Astérix ») :**

En 1986, un contrat de licence est signé avec les Éditions Albert-René pour la durée légale de protection des droits d'auteur, soit 70 ans après le décès du dernier auteur survivant.

Ce contrat garantit à Grévin & Cie les droits d'exploitation des personnages de la bande dessinée et de son univers à l'intérieur de parcs à thème, tant en France qu'à l'international.

Un avenant signé en mars 1996 fixe le taux de la redevance à 3 % du chiffre d'affaires hors taxes du Parc Astérix avec un minimum forfaitaire de 1,7 M€.

1.15. Dépréciations d'actifs

Définition des Unités génératrices de trésorerie et allocation des actifs

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable.

Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition, aux marques et aux enseignes).

Les écarts d'acquisition et les principaux actifs corporels et incorporels étant liés à l'exploitation des sites, ils sont affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) constituant des périmètres homogènes de sites intégrant les axes de développement stratégique du Groupe.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs testé est inférieure à sa valeur comptable.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Affectation des *goodwills* et des actifs d'exploitation aux unités génératrices de trésorerie (UGT)

Les UGT sont constituées des sites d'exploitation.

Pour les besoins des tests de valeur, les *goodwills* sont affectés au niveau des groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention, ont été regroupées de la manière suivante :

- portefeuille de Domaines skiables : regroupant l'ensemble des Domaines skiables pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique ;
- portefeuille de Parcs de loisirs : regroupant l'ensemble des Parcs de loisirs et des Musées Grévin en France et à l'international, pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique ;
- les autres sociétés du Groupe sont regroupées sous le libellé Holdings et Supports (activités de conseil, de tour-opérateur, agences immobilières et sociétés holdings). En effet la taille de ces activités ne justifie pas la création d'un secteur dédié, que ce soit pour le sous-groupe Travelfactory (tour opérateur) ou les autres sociétés ayant une activité immobilière ou d'agences.

Modalités de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des groupes d'UGT définis ci-dessus correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupes d'UGT, déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sites basés sur les plans à moyen terme à cinq ans approuvés par la Direction générale du Groupe et présentés au Comité de la stratégie et au Conseil d'administration avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur une projection à l'infini des flux futurs normatifs générés par l'actif considéré. Sont pris en compte dans les secteurs opérationnels les frais de support considérés comme raisonnablement allouables.

Pour les UGT exploitées dans le cadre de contrats de concession (Domaines skiables) ou de contrats de location (Parcs de loisirs), le Groupe CDA gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau des investissements pour maintenir/accroître son activité).

Le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte tenu de prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité du parc ou du domaine considéré.

1.16. Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en trois catégories :

- actifs financiers évalués au coût amorti :
Il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts et créances rattachées à des participations et aux dépôts et cautionnements ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global, non recyclables en résultat : Ils correspondent aux titres de participation de sociétés non contrôlées ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : Ils correspondent principalement aux titres de sociétés contrôlées non consolidées.

Cela concerne essentiellement des participations des Domaines skiables dans des sociétés de portage de baux ou de murs, qui ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés (cf. notes 6.7 et 6.8).

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des trois niveaux de juste valeur définis en note 6.15. Elle correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

1.17. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus). Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

1.18. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée en fonction des pertes attendues et des pertes avérées. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au résultat.

1.19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie « dettes financières courantes ».

1.20. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.21. Provisions

Provisions pour indemnités liées aux retraites

Les engagements du Groupe CDA en matière d'indemnités de départ à la retraite résultent des obligations légales et conventionnelles des pays d'appartenance des filiales du Groupe.

En France, les engagements des sociétés pour leurs salariés permanents et saisonniers donnent lieu, soit au versement d'une prime à une compagnie d'assurances, soit à la constitution d'une provision. Si la prime versée par une société ne couvre que partiellement ses engagements, une provision est constatée pour le complément.

Les engagements sont calculés pour tous les salariés du Groupe en France à l'exception des salariés saisonniers de l'activité « Parcs de loisirs » dont la rotation est extrêmement importante. Leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite est considérée, de ce fait, comme peu probable.

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels des salariés en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, ainsi que les impacts du changement de la réglementation, sont imputés sur les capitaux propres.

Des compléments de retraite sont accordés à des cadres de certaines filiales, dont la valorisation est ajustée chaque année.

Dans les autres pays (principalement aux Pays-Bas et en Belgique) où le Groupe CDA opère, les salariés ne perçoivent de leur entreprise aucune indemnité lors de leur départ à la retraite. Aucune provision ne doit donc être constituée.

En revanche, les sociétés cotisent chaque année à des systèmes de prévoyance (fonds de pension). Une vérification de l'absence d'obligation du Groupe vis-à-vis de ces contrats est effectuée chaque année.

Autres provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

1.22. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus (frais et primes d'émission ou de remboursement déduits, ces retraitements étant pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif).

Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.23. Instruments dérivés et opérations de couverture

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des *swaps* de taux, des *caps* ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts et de change.

Pour chacun des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs (« cash flow hedge »), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

1.24. Impôts et impôts différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable (la probabilité d'imputation est mesurée à partir des données prévisionnelles disponibles sur les cinq exercices du plan).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

1.25. Paiements en actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (attribution gratuite d'actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'actions gratuites est comptabilisée en charges de personnel.

Note 2 Gestion du capital et des risques

2.1. Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à assurer sur le long terme le financement de son activité et optimiser la valeur pour les actionnaires.

Ainsi, le Groupe suit la performance du ratio endettement net/capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les prêts et emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent les actions préférentielles convertibles, la part du Groupe dans le capital, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements eu égard à l'évolution des conditions économiques. Le Groupe peut ajuster le paiement des dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

L'exposition au risque de taux de la dette brute au 30 septembre 2022 ainsi que son évolution prévisionnelle en 2022 / 2023, compte tenu des couvertures en place au 30 septembre 2022 et de la prévision d'évolution de la dette, peut se résumer comme suit :

	30/09/2022	30/09/2023
Dette brute exposée	36,7 %	29,0 %
Dette brute non exposée	63,3 %	71,0 %

La dette non exposée comprend l'endettement à taux fixe et la part couverte de l'endettement à taux variable.

Dans l'hypothèse d'une variation des taux de référence (Euribor 1 mois et 3 mois, Eonia) de plus ou moins 1 % par rapport aux taux de l'exercice clos le 30 septembre 2022, l'incidence des frais financiers sur l'ensemble de l'exercice 2021 / 2022, compte tenu du profil d'endettement de la Société aurait été le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2021 / 2022		
	Impact sur le résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts
	Charge d'intérêts	Valorisation des instruments de couverture	
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	- 0,5	0	0,99
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêt	0,2	0	- 1,24

Risque de change

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro (à l'exception des activités en Israël, en Suisse et en Chine, non significatives au regard de l'actif immobilisé du Groupe). Les investissements dans les filiales étrangères sont réalisés dans la devise des pays concernés : la part du total de l'actif du bilan sensible aux variations de change est inférieure à 1 %.

Dans ce contexte, le Groupe estime aujourd'hui comme non significative son exposition au risque de change.

2.2. Gestion des risques

Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le Groupe détient des actifs significatifs portant intérêt à taux fixe. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient du découvert et des emprunts à long terme et moyen terme. Au 30 septembre 2022, la dette du Groupe est fixée pour 63,3 % (taux fixe ou taux variable couvert) et reste exposée aux variations de taux à hauteur de 36,7 %. Cette dette est constituée de dettes bancaires (59 %) et de dettes de marché (41 %). S'agissant de sa dette à taux variable, le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en recourant à des caps et à des swaps de taux variable contre taux fixe (cf. note 6.12).

Les seules opérations mises en place au 30 septembre 2022 sont :

- des achats à terme de dollars pour un montant global de 0,4 MUSD pour couvrir les besoins de ses filiales ;
- des achats à terme de Shekels Israéliens pour un montant global de 5,4 MILS pour couvrir les besoins de ses filiales.

Pour les autres opérations hors zone Euro, le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture de change, pour les raisons suivantes :

- les flux intra-Groupe en devises sont limités ;
- le produit des ventes est réalisé dans la même devise que celle des charges d'exploitation.

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. L'essentiel de ses activités est réalisé auprès de clients finaux (activités B to C). Les ventes sont réglées en espèces, en chèques ou au moyen de cartes bancaires reconnues en amont de la consommation du service rendu. Par ailleurs, il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients intermédiaires achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié.

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités au-delà des besoins récurrents.

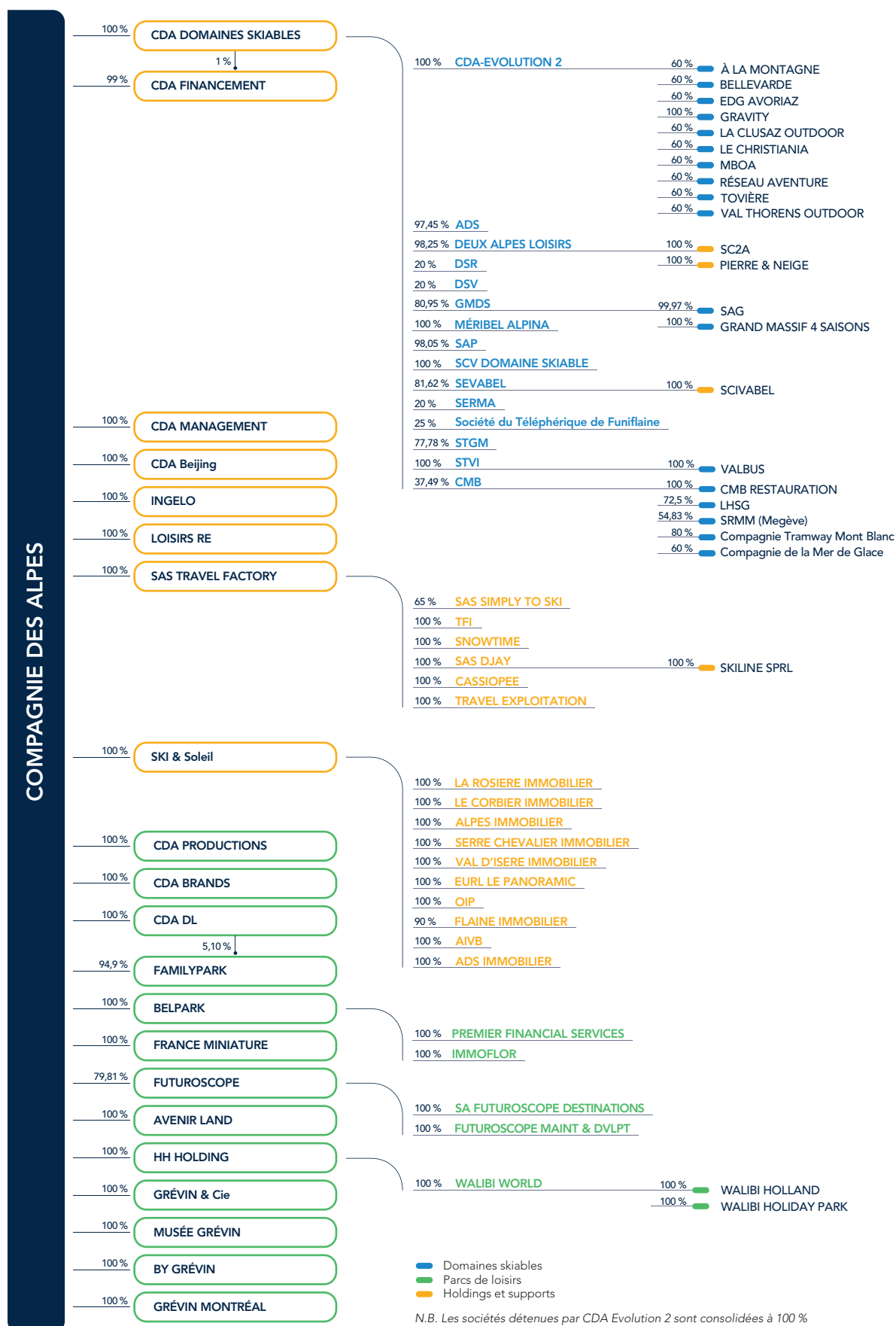
Une part significative des emprunts du Groupe est soumise à un covenant (cf. note 6.12). Une analyse du risque de liquidité est communiquée au Chapitre 2.2.

Risque de contrepartie

Tous les excédents de trésorerie et les instruments financiers sont mis en place avec des institutions et établissements bancaires de premier plan et en respectant des règles de sécurité et de liquidité.

Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. L'exposition du Groupe au risque de contrepartie est par conséquent faible.

Note 3 Organigramme du groupe Compagnie des Alpes



Note 4 Périmètre de consolidation

4.1. Variations de périmètre de l'exercice

Le Groupe a décidé de consolider à compter du 1^{er} octobre 2021 les sociétés suivantes :

- Ski et Soleil et les 10 agences immobilières qu'elle détient ;
- les sociétés Cassiopée et Travelfactory Exploitation détenues toutes les deux à 100 % par la société Travelfactory.

La Compagnie des Alpes a procédé au retrait de la cote de sa filiale Musée Grévin le 12 avril 2022 et, à ce titre, a racheté les titres détenus par les minoritaires pour un montant de 1,4 M€, portant ainsi son pourcentage de détention à 100 %.

Consolidation des agences immobilières, de Cassiopée et Travelfactory Exploitation

Avec pour objectif d'assurer un meilleur suivi des performances de ces activités, le Groupe a décidé, depuis le 1^{er} octobre 2021, de consolider en intégration globale Ski et Soleil et ses 10 agences immobilières (huit agences historiques du Groupe et deux agences créées récemment), ainsi que Cassiopée et Travelfactory Exploitation. Ces sociétés étaient précédemment contrôlées, mais non consolidées du fait de leur incidence non significative.

La société Cassiopée, portant les murs de la résidence Yoonly & Friends à Risoul, a été acquise à 100 % lors de l'exercice 2018 / 2019 par Travelfactory. La société Travelfactory Exploitation a, quant à elle, été créée lors de l'exercice 2019 / 2020. Cette société exploite la résidence de Yoonly & Friends à Risoul, la résidence des Lys aux Ménuires et la résidence de la Muzelle aux Deux Alpes.

Les principaux impacts de l'intégration de ces sociétés au périmètre de consolidation concernent l'actif immobilisé et sont détaillés aux notes 6.2, 6.3 et 6.7 de l'annexe.

L'impact sur les capitaux propres consolidés s'élève à - 4,7 M€.

4.2. Liste des sociétés consolidées au 30 septembre 2022 (méthode et secteur d'activité)

➔ COMPAGNIE DES ALPES

Maison-mère : Compagnie des Alpes – 50-52, boulevard Haussmann – 75009 Paris

Domaines skiables	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Forme juridique	% d'intérêt	Parcs de loisirs	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Forme juridique	% d'intérêt
STGM 73320 Tignes	IG	SA	77,78	Grévin & Cie 60128 Plailly	IG	SA	100
ADS 73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SA	97,45	Musée Grévin 75009 Paris	IG	SA	100
SAP 73210 Macôt-La-Plagne	IG	SA	98,05	France Miniature 78990 Élancourt	IG	SAS	100
SEVABEL 73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SAS	81,62	Harderwijk Hellenendoorn Holding Harderwijk – Pays-Bas	IG	BV	100
Méribel Alpina 73550 Méribel-les-Allues	IG	SAS	100	Walibi World Biddinghuizen – Pays-Bas	IG	BV	100
Grand Massif Domaines Skiables 74300 Flaine	IG	SA	80,95	Walibi Holland Biddinghuizen – Pays-Bas	IG	BV	100
SAG 74300 Flaine	IG	SA	80,93	Walibi Holiday Park Biddinghuizen – Pays-Bas	IG	BV	100
SCV Domaine Skiable 05330 St-Chaffrey	IG	SA	100	Belpark BV 8902 Ieper – Belgique	IG	BV	100
STVI 73150 Val-d'Isère	IG	SAS	100	ImmoFlor NV 8902 Ieper – Belgique	IG	NV	100
VALBUS 73150 Val-d'Isère	IG	SAS	100	Premier Financial Services 8902 Ieper – Belgique	IG	BV	100
Deux Alpes Loisirs (DAL) 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25	CDA Brands 75009 Paris	IG	SAS	100
Groupe Cie du Mont-Blanc 74400 Chamonix	ME	SA	37,49	Avenir Land 38630 Les Avenières	IG	SAS	100
SERMA 74110 Morzine	ME	SAS	20	Parc Futuroscope 86130 Jaunay-Clan	IG	SA	79,81
DSR 73700 Montvalezan	ME	SAS	20	Futuroscope Destination 86130 Jaunay-Clan	IG	SA	79,81
DSV 73420 Valmorel	ME	SAS	20	Futuroscope M&D 86130 Jaunay-Clan	IG	SA	79,81
Grand Massif 4 Saisons 74300 Arrâche-la-Frasse	IG	SARL	80,95	CDA DL 60128 Plailly	IG	SA	100
Société du Téléphérique de Funiflaine 74130 Bonneville	ME	SAS	25	CDA Productions 75009 Paris	IG	SAS	100
CDA EVOLUTION 2 73000 Chambéry	IG	SAS	100	Grévin Montréal Montréal, QC, Canada	IG	Inc.	100
À La Montagne 73210 Landry	IG	SAS	60	BY GRÉVIN Genève – Suisse	IG	SA	100
Bellevarde 73320 Tignes	IG	SAS	60	FamilyPark GMBH Sankt Margarethen im Burgenland – Autriche	IG	Inc.	100
E.D.G. Avoriaz 74110 Morzine	IG	SAS	60				
Gravity 74110 Montriond	IG	SAS	100				
La Clusaz Outdoor 74220 La Clusaz	IG	SAS	60				
Le Christiania 73210 La Plagne-Tarentaise	IG	SAS	60				
MBOA 74120 Megève	IG	SAS	60				
Réseau Aventure 74400 Chamonix	IG	SAS	60				
Tovière 73320 Tignes	IG	SAS	60				
Val Thorens Outdoor 73440 Les Belleville	IG	SAS	60				

(1) IG = Intégration globale.
ME = Mise en équivalence.

Holdings & supports	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Forme juridique	% d'intérêt
CDA Financement 75009 Paris	IG	SNC	100
CDA-DS 75009 Paris	IG	SAS	100
Loisirs Ré L – 2633 Senningenberg (GDL)	IG	SA	100
INGELO 73000 Chambéry	IG	SAS	100
CDA MANAGEMENT 75009 Paris	IG	SAS	100
CDA Beijing Chine – Pékin	IG	LTD	100
SC2A 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25
Pierre et Neige 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25
SCIVABEL 73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SCI	81,62
Ski et Soleil 73000 Chambéry	IG	SARL	100
Le Corbier Immobilier 73300 Villarembert	IG	SASU	100
La Rosière Immobilier 73700 Montvalezan	IG	SASU	100
Alpes Immobilier 73320 Tignes	IG	SAS	100
Serre Chevalier Immobilier 05330 Saint-Chaffrey	IG	SASU	100
Val-d'Isère Immobilier 73150 Val-d'Isère	IG	SAS	100

(1) IG = Intégration globale.
ME = Mise en équivalence.

Holdings & supports	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Forme juridique	% d'intérêt
EURL Le Panoramic 73320 Tignes	IG	SAS	100
Office Immobilier de La Plagne (OIP) 73210 La Plagne-Tarentaise	IG	SASU	100
Flaine Immobilier 74300 Araches-La-Frasse	IG	SAS	90
Agence Immobilière de la Vallée de Belleville (AIVB) 73440 Les Belleville	IG	SASU	100
ADS Immobilier 73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SASU	100
Travelfactory 93400 Saint-Ouen-sur-Seine	IG	SAS	100
Djay 93400 Saint-Ouen-sur-Seine	IG	SAS	100
TFI Raanana, Israel	IG	SAS	100
Simply to ski 93400 Saint-Ouen-sur-Seine	IG	SAS	65
Skiline Anvers – Belgique	IG	SPRL	100
Snowtime Amsterdam – Pays-Bas	IG	SARL	100
Cassiopée 93400 Saint-Ouen-sur-Seine	IG	SASU	100
Travelfactory Exploitation 93400 Siant-Ouen-sur-Seine	IG	SARL	100

(1) IG = Intégration globale.
ME = Mise en équivalence.

Note 5 Informations sur le compte de résultat consolidé

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale et de la direction générale déléguée du Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour des indicateurs suivants déclinés par secteur opérationnel :

- chiffre d'affaires ;
- excédent brut opérationnel (EBO) et taux de marge sur EBO : l'EBO mesure la performance opérationnelle courante des secteurs (chiffre d'affaires – coûts directs, ces derniers incluant les refacturations de prestations opérationnelles des sociétés de support et des holdings) ;
- investissements industriels nets et taux d'investissements industriels nets (investissements/CA).

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables est pour l'essentiel constitué des ventes de titres de transport de remontées mécaniques (environ 95 % du chiffre d'affaires du métier).

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs est constitué, d'une part, des ventes de billets d'entrée (environ 56 % du chiffre d'affaires du métier) et, d'autre part, des activités restauration, boutiques, services marchands et diverses activités annexes.

La performance par zone géographique est présentée en distinguant les activités françaises des activités hors France basées sur la destination du chiffre d'affaires réalisé.

Zone géographique (en milliers d'euros)	Domaines skiables	Parcs de loisirs	Holdings et supports	Total
France	455 476	323 100	32 571	811 147
Hors France	0	145 392	1 998	147 390
TOTAL AU 30/09/2022	455 476	468 492	34 569	958 537
France	11 433	150 215	6 465	168 113
Hors France	0	71 508	952	72 460
TOTAL AU 30/09/2022	11 433	221 723	7 417	240 573

5.2. Excédent Brut Opérationnel par secteur d'activité

L'excédent brut opérationnel s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Domaines skiables		Parcs de loisirs		Holdings & supports		Total	
	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2021
Chiffre d'affaires	455 476	11 433	468 492	221 723	34 569	7 417	958 537	240 573
EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL	179 361	74 706	158 274	27 505	- 25 048	- 31 643	312 587	70 568
Marge opérationnelle (EBO/CA)	39,4 %	653,4 %	33,8 %	12,4 %	NS	NS	32,6 %	29,3 %

Par ailleurs, ces indicateurs sont complétés par le niveau des investissements industriels, par secteur, et leur poids relatif par rapport au chiffre d'affaires.

(en milliers d'euros)	Domaines skiables		Parcs de loisirs		Holdings & supports		Total	
	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2021
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS	69 089	24 494	88 325	57 949	19 609	9 834	177 023	92 277
Taux d'investissement (Inv/CA)	15,2 %	214,2 %	18,9 %	26,1 %	56,7 %	132,6 %	18,5 %	38,4 %

5.3. Autres charges et produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Indemnités liées à la crise sanitaire	9 961	181 550
Indemnités sur sinistres	19 500	0
PV de cession d'actifs autres	- 984	- 3 037
Redevances de DSP, de marques et autres	- 37 979	- 2 999
Dotations/Reprises sur provisions	9 214	- 6 582
Autres produits et charges	5 560	- 93
AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION	- 5 848	168 839

Les indemnités sur sinistres correspondent aux indemnités d'assurance perçues sur les inondations en Belgique nets des coûts comptabilisés en autres produits et charges d'exploitation.

Pour rappel, dans le cadre du dispositif exceptionnel de soutien aux exploitants de remontées mécaniques, des indemnités

ont été perçues l'exercice précédent pour un montant net de 181,6 M€ afin de compenser partiellement les coûts fixes encourus. Par ailleurs le montant des redevances est calculé sur le chiffre d'affaires : celles-ci ont donc retrouvé leur niveau historique sur l'exercice 2022, compte tenu de la reprise de l'activité cette année.

5.4. Autres produits et charges opérationnels

Ils se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Dépréciation des écarts d'acquisition		- 55 200
Produits et charges exceptionnels liés à la résiliation anticipée de la DSP des Deux Alpes		2 166
Produits et charges exceptionnels liés à la fermeture de Grévin Montréal		- 671
Autres	236	- 1 230
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	236	- 54 935

5.5. Coût de l'endettement, autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Charges d'intérêts sur emprunts	- 12 121	- 16 594
Charges d'intérêts sur dette de loyers	- 4 170	- 3 733
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	- 16 291	- 20 327
Pertes sur opérations financières ⁽¹⁾	- 1 149	- 1 194
Autres résultats financiers	- 747	- 389
Résultat de change	6	484
Effet sur le résultat des titres évalués en JVR ⁽²⁾	404	- 3 788
Dépréciation des créances financières	- 1 447	- 3 274
Dividendes perçus	161	99
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	- 2 772	- 8 063

(1) Quotes-parts de pertes de sociétés non consolidées (en transparence fiscale).

(2) Y compris les provisions pour pertes des filiales.

5.6. Charge d'impôt

La charge d'impôt se décompose en :

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Impôt exigible	- 23 762	1 619
Impôt différé	- 14 503	18 652
TOTAL	- 38 265	20 270

Le rapprochement entre le taux normal d'impôt en France et le taux effectif constaté est présenté ci-après (le taux effectif correspond au montant de l'impôt rapporté au résultat net des sociétés intégrées, y compris le résultat des activités abandonnées prises en compte dans l'intégration fiscale, avant l'impôt et avant prise en compte des pertes de valeur sur écarts d'acquisition).

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se résume comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	161 298	- 143 728
Taux d'impôt en vigueur	26,50 %	28,00 %
Charge d'impôt théorique	42 744	- 40 244
Effet des :		
Écarts sur les taux d'imposition par rapport au taux théorique	- 1 539	3 980
Charges non déductibles / produits non taxables	- 2 269	16 172
Déficits reportables non activés	281	3 970
Activation de déficits antérieurs	1 207	- 846
Résultat des entreprises associées comptabilisé net d'impôts	- 2 891	- 2 537
Autres	732	- 765
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	38 265	- 20 270

Les déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé n'a été comptabilisé, s'élèvent à 23,4 M€ au 30 septembre 2022 (dont 11,1 M€ relatifs aux filiales étrangères), et équivalent à un impôt différé actif de 5,1 M€.

5.7. Quote-part dans le résultat des sociétés associées

Sociétés (en millions d'euros)	Pays	Produits	Résultat	EBO	Quote-part résultat de sociétés associées
30/09/2021					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	27,7	24,6	23,4	9,2
SERMA (Avoiriaz)	France	19,8	1,5	9,5	0,3
DSV (Valmorel)	France	6,1	- 2,2	0,9	- 0,4
DSR (La Rosière)	France	5,6	- 0,2	2,4	0,0
TOTAL					9,1
30/09/2022					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	119,7	20,3	49,8	7,6
SERMA (Avoiriaz)	France	44,8	9,6	20,3	1,9
DSV (Valmorel)	France	15,4	3,9	5,4	0,8
DSR (La Rosière)	France	16,8	4,4	8,0	0,9
Société du Téléphérique de Funiflaine	France	0,0	- 1,0	- 1,0	- 0,2
TOTAL					10,9

5.8. Résultat net – Part des actionnaires de la maison-mère par action et Résultat net dilué par action

Le résultat net – part des actionnaires de la maison-mère s'élève à 114 400 K€.

(en milliers d'euros)	2022	2021
Résultat net – Part des actionnaires de la maison-mère	114 400	- 121 670
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	50 443 612	32 827 691
RÉSULTAT NET PAR ACTION – PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE	2,27 €	- 3,71 €
(en milliers d'euros)	2022	2021
Résultat net – Part des actionnaires de la maison-mère utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	114 400	NA
Nombre d'actions en circulation	50 443 612	NA
Ajustement pour effet dilutif des plans d'actions de performance	199 304	NA
RÉSULTAT NET – PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE DILUÉ PAR ACTION	2,26 €	NA

5.9. ROCE opérationnel

Pour l'exercice 2021 / 2022, la réconciliation entre le ROCE Groupe et le ROCE opérationnel métiers s'établit comme suit :

	Domaines skiabiles et Parcs de loisirs	Reste du Groupe	Total Groupe
Résultat opérationnel	188 984	- 19 532	169 451
Impôt théorique (à 26,5 %)	- 50 081	5 176	- 44 905
Résultat opérationnel après impôt	138 903	- 14 356	124 547
Actifs utilisés hors <i>goodwills</i>	1 155 983	46 576	1 202 559
ROCE OPÉRATIONNEL MÉTIERS	12,0 %		10,4 %
<i>Goodwills</i>	222 782	0	222 782
Actifs utilisés totaux (y compris <i>goodwills</i>)	1 378 765	46 576	1 425 341
ROCE GROUPE			8,7 %

Note 6 Informations sur le bilan consolidé

6.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
AU 30/09/2020	332 006	- 61 817	270 189
Variation de périmètre	8 035	0	8 035
Autres variations	0	- 55 200	- 55 200
AU 30/09/2021	340 041	- 117 017	223 024
Variation de périmètre	0	0	0
Autres variations	- 242	0	- 242
AU 30/09/2022	339 799	- 117 017	222 782

Les autres variations correspondent à l'affectation de l'écart de première consolidation du sous-Groupe EVOLUTION 2.

Au 30 septembre 2022, les écarts d'acquisition nets se répartissent comme suit, par grands pôles d'activité du Groupe.

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Domaines skiabiles	135 752	135 994
Parcs de loisirs	87 030	87 030
Holdings et supports	0	0
TOTAL	222 782	223 024

Modalités de réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base de plans à cinq ans (cf. note 1.15.).

Le Groupe a modélisé des plans d'affaires, sur la base d'un scénario central et de sensibilités. Les plans d'affaires 2023-2027 sont bâtis sur des hypothèses réalistes, cohérentes avec la reprise de l'activité observée durant l'exercice 2021 / 2022 et intègrent les hypothèses et orientations budgétaires nécessaires à la poursuite d'une croissance rentable dans les Parcs de loisirs et dans les Domaines skiabiles :

- maîtrise des coûts ;
- sélectivité accrue des investissements et priorité donnée aux dépenses d'attractivité dans les Parcs de loisirs ;
- prise en compte des aléas climatiques ;
- prise en compte de l'inflation et des hausses de coût d'énergie.

Par ailleurs l'impact du changement climatique sur l'environnement technologique, économique et réglementaire, a été pris en compte dans les flux des prévisions utilisées pour les impairment tests qui incluent notamment les coûts de partenariat avec l'Office National des Forêts et de réalisation du plan Net Zéro Carbone.

Les risques étant reflétés dans les flux de trésorerie de chaque activité, un taux d'actualisation unique a été déterminé pour les deux activités testées. Ce taux, qui s'élève à 8 %, (contre 7 % au 30 septembre 2021), a été déterminé en s'appuyant sur les analyses d'experts externes. Un taux de WACC de 12 % a été retenu pour les tests de dépréciation relatifs au sous-groupe Travelfactory (contre 11 % sur l'exercice précédent), afin de prendre en compte le niveau de risque de son activité de tour-opérateur (inchangé comparé au 30 septembre 2021).

Au-delà de la période de cinq ans du plan, la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini avec un taux moyen de croissance de l'activité entre 1,5 % et 2 % (ce dernier étant ajusté en fonction des évolutions propres de chaque entité et de leur positionnement). Ce taux de croissance est estimé raisonnable pour le secteur des loisirs à moyen et long terme.

Ces valorisations sont confortées, en interne, par des tests complémentaires (y compris analyses de sensibilité) réalisés sur les critères suivis en interne (à savoir les investissements et le taux de marge).

Résultats des tests de valeur réalisés

Les résultats des tests de dépréciations effectués au 30 septembre 2022 indiquent une absence de dépréciation des écarts d'acquisitions à constater sur cet exercice.

Sensibilité globale des tests au WACC et au taux de croissance

Domaines skiables (hors mises en équivalence)

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre les valeurs d'entreprise et les capitaux employés (760,7 M€).

	Taux d'actualisation			
		7,5 %	8,0 %	8,5 %
Taux de croissance LT	1,0 %	326,5	240,6	166,3
	1,25 %	365,8	273,8	194,7
	1,5 %	408,3	309,6	225,1
	1,75 %	454,5	348,2	257,8
	2,0 %	505,0	390,1	293,0

Parcs de loisirs

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre les valeurs d'entreprise et les capitaux employés (599,2 M€).

	Taux d'actualisation			
		7,5 %	8,0 %	8,5 %
Taux de croissance LT	1,5 %	163,0	83,9	16,6
	1,75 %	201,2	115,8	43,5
	2,0 %	242,9	150,4	72,6
	2,25 %	288,5	187,9	104,0
	2,5 %	338,7	228,9	138,0

Les prévisions à long terme prennent en compte des investissements adressant les risques climatiques (notamment le niveau d'enneigement et la fragilisation du permafrost). L'analyse de sensibilité met en évidence une absence d'impairment additionnel en cas d'augmentation du taux de WACC de 1 point pour les Domaines skiables.

Cependant des dépréciations d'actifs corporels et incorporels ont été comptabilisées pour un montant de 6,6 M€.

Sensibilité globale au WACC et au taux de croissance à l'infini

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses de base d'évolution des plans d'affaires (évolution du chiffre d'affaires) d'une part, ou du taux d'actualisation, d'autre part.

Il est rappelé que les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des secteurs d'activité afin de refléter la mesure de création de valeur, le suivi de la performance et le niveau de prise de décisions stratégiques au sein du Groupe.

6.2. Immobilisations incorporelles

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/ 2021	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Actifs destinés à être cédés	Autres variations	Au 30/09/ 2022
Valeurs brutes									
Droits d'usage	82 330		- 19						82 311
Logiciels	50 928	7 608	- 683			83	347	4 381	62 664
Site internet	7 281	30				172		831	8 314
Fonds commerciaux	9 513		- 207			3 169	90	142	12 707
Enseignes et marques	43 098								43 098
Contrats et relations clients attachés	2 637								2 637
Concession échangeur Parc Astérix	6 293								6 293
Films et œuvres cinématographiques	9 670	748	- 849					1 656	11 225
Autres immobilisations incorporelles	17 057	1 480	- 199			285		- 333	18 290
Immobilisations incorporelles en cours	7 189	7 877	- 15					- 5 975	9 076
SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES	235 995	17 743	- 1 972			3 709	437	703	256 615
Amortissements et dépréciations									
Amort. Droits d'usage	- 74 387			- 581					- 74 968
Amort. / Logiciels	- 38 857			- 6 193	679	- 89	- 347	- 5	- 44 812
Amorti/ Site internet	- 4 758			- 1 118		- 147		168	- 5 855
Amort. Fonds commerciaux	- 8 244			- 177	178		- 65	- 178	- 8 486
Amort. Contrats et relations clients attachés	- 2 109			- 527					- 2 636
Amort. Concession échangeur Parc Astérix	- 2 086			- 64				2	- 2 148
Amort. Films et œuvres cinématographiques	- 8 119			- 942	836			- 41	- 8 266
Amort. Autres immobilisations incorporelles	- 14 131			- 1 185	124			35	- 15 157
SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	- 152 690			- 10 787	1 817	- 236	- 412	- 20	- 162 328
VALEURS NETTES	83 305	17 743	- 1 972	- 10 787	1 817	3 473	25	683	94 287

Les investissements de l'exercice sont principalement composés de dépenses relatives à des sites internet, des projets digitaux (CRM, déploiement de *data lakes*) ainsi qu'à des logiciels informatiques.

La colonne « Variations de périmètre » intègre les immobilisations des agences immobilières, de Cassiopée et Travelfactory Exploitation.

Les principes relatifs à l'amortissement des actifs incorporels sont détaillés en note 1.12.

6.3. Immobilisations corporelles (en propre et du domaine concédé)

Par nature, les actifs corporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/ 2021	Acquisitions	Subven- tions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Actifs destinés à être cédés	Autres	Au 30/09/ 2022
Valeurs brutes										
Terrains et aménagements	75 113	13		- 267			235	952	806	76 852
Travaux de pistes	110 892	748		- 85					5 042	116 597
Enneigement artificiel	188 237	162		- 1 160					11 493	198 732
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	475 470	11 922		- 3 717			5 444	4 570	19 433	513 122
Remontées mécaniques	864 946	4 711		- 11 107					52 904	911 454
Engins de damage	48 122	538		- 1 456					1 343	48 547
Attractions	489 419	16 869		- 2 664					13 155	516 779
Matériels et mobiliers	225 756	11 203		- 6 581			1 437	1 374	1 894	235 082
Autres immobilisations corporelles	105 772	3 967	- 2 492	- 1 667			365	16	434	106 395
Immobilisations corporelles en cours	123 811	118 837		- 200			3 711		- 113 708	132 451
Avances et acomptes versés sur immobilisations	240	6 730					316		- 4 542	2 744
SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES	2 707 778	175 699	- 2 492	- 28 904			11 508	6 912	- 11 746	2 858 755
Amortissements										
Terrains et aménagements	- 33 510				- 1 280	139				- 34 651
Travaux de pistes	- 50 048				- 2 892	92				- 52 848
Enneigement artificiel	- 132 027				- 6 365	1 051				- 137 341
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	- 282 540				- 19 246	3 578	- 680	- 4 161	- 2	- 303 051
Remontées mécaniques	- 511 784				- 36 919	10 813				- 537 890
Engins de damage	- 34 173				- 5 872	1 450			1	- 38 594
Attractions	- 263 841				- 26 919	2 653			- 466	- 288 573
Matériels et mobiliers	- 175 194				- 15 355	6 053	- 823	- 1 289	12 074	- 174 534
Autres immobilisations corporelles	- 84 005				- 6 329	2 281	- 226	- 16	1	- 88 294
SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS	- 1 567 122				- 121 177	28 110	- 1 729	- 5 466	11 608	- 1 655 776
VALEURS NETTES	1 140 656	175 699	- 2 492	- 28 904	- 121 177	28 110	9 779	1 446	- 138	1 202 979
Valeurs brutes immobilisations en propre	1 322 333	107 933	- 614	- 14 692			11 508	6 912	- 14 986	1 418 394
Amortissements immobilisations en propre	- 783 371				- 66 072	13 889	- 1 729	- 5 466	11 608	- 831 141
VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS EN PROPRE	538 962	107 933	- 614	- 14 692	- 66 072	13 889	9 779	1 446	- 3 378	587 253
Valeurs brutes immobilisations domaine concédé	1 385 445	67 766	- 1 878	- 14 212					3 240	1 440 361
Amortissements immobilisations domaine concédé	- 783 751				- 55 105	14 221				- 824 635
VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS DOMAINE CONCÉDÉ	601 694	67 766	- 1 878	- 14 212	- 55 105	14 221			3 240	615 726
VALEURS NETTES	1 140 656	175 699	- 2 492	- 28 904	- 121 177	28 110	9 779	1 446	- 138	1 202 979

Les investissements bruts de la période s'élèvent à 175,7 M€ et s'analysent principalement de la façon suivante :

- pour le secteur Domaines skiables (81,2 M€), il s'agit, d'une part, de la fin des programmes d'investissement préalables à la saison d'hiver 2021 / 2022 et, d'autre part, des premiers travaux relatifs à la saison 2022 / 2023. Ils correspondent, pour l'essentiel, aux investissements relatifs à l'aménagement des Domaines skiables (travaux de pistes, remontées mécaniques, neige de culture) ;
- pour le secteur Parcs de loisirs (88,7 M€), ils se répartissent en investissements d'attractivité et en investissements de maintien et divers ;
- la colonne « Variations de périmètre » prend en compte l'intégration de Ski&Soleil et ses 10 agences immobilières, Cassiopée et Travelfactory Exploitation dans la consolidation ;
- la colonne « Actifs destinés à être cédés » intègre les immobilisations de la société Deux Alpes Loisirs retransférées au niveau du bilan des activités poursuivies compte tenu du fait que le délai de cession des actifs et passifs restants sur un délai de 12 mois est incertain ;
- enfin, la colonne « Autres » contient essentiellement l'affectation des immobilisations en cours au 30 septembre 2022, les mises au rebut et les écarts de conversion.

La ventilation par secteurs d'activité et zones géographique est la suivante :

Région ou pays (en milliers d'euros)	Notes	Domaines skiables	Parcs de loisirs	Holdings & supports	30/09/2022	30/09/2021
France		677 085	314 918	50 772	1 042 775	974 489
Autres (hors France)		0	253 322	1 169	254 491	249 472
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		677 085	568 240	51 941	1 297 266	1 223 961
Immobilisations incorporelles	6.2	6 856	57 699	29 732	94 287	83 305
Immobilisations corporelles	6.3	670 229	510 541	22 209	1 202 979	1 140 656
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU BILAN		677 085	568 240	51 941	1 297 266	1 223 961

6.4. Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
VALEUR DES TITRES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	88 050	80 910
Variation de périmètre et divers	2 343	257
Résultat de la période	10 906	9 059
Dividendes versés	0	- 2 175
VALEUR DES TITRES À LA FIN DE LA PÉRIODE	101 300	88 050
dont :		
Compagnie Du Mont-Blanc	67 599	57 666
Avoriaz	25 452	23 538

La société Compagnie du Mont-Blanc est cotée en Bourse. Cependant, le titre étant à très faible liquidité et très volatile, le cours de Bourse n'est pas représentatif de la valeur recouvrable des titres détenus par le Groupe. En effet, la valeur pour le Groupe est appréciée au regard de sa valeur d'utilité (délégation de

service public de Chamonix renouvelée jusqu'en 2053). À titre indicatif, l'écart entre la valeur boursière de la Compagnie du Mont-Blanc au 30 septembre 2022 et la valeur d'équivalence des titres est positif pour 26,3 M€. Sur la base du cours de Bourse au 21 octobre 2022, cet écart est positif à hauteur de 29 M€.

6.5. Stocks

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Valeurs brutes	939	3 029
Dépréciations	- 54	- 311
STOCKS FONCIERS	885	2 718
Valeurs brutes	373	373
Dépréciations	- 313	- 313
EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT	60	60
Valeurs brutes	23 088	19 634
Dépréciations	- 683	- 896
STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES, FOURNITURES ET MARCHANDISES	22 406	18 737
TOTAL	23 351	21 515

Les stocks fonciers concernent principalement la société SAG (Flaine) qui viabilise des terrains pour ensuite les commercialiser.

Les stocks de matières premières, fournitures et marchandises se rapportent à la fois à l'activité Domaines skiables (pièces détachées destinées aux remontées mécaniques) et à l'activité Parcs de loisirs (stocks boutiques, restauration et costumes, production des cires).

6.6. Créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Créances clients :		
Valeur brute	27 838	21 437
Dépréciation pour pertes de crédit avérées	- 1 959	- 3 210
Dépréciation pour pertes de crédit attendues	- 300	- 300
VALEUR NETTE :	25 579	17 928
Avances et acomptes	4 175	5 696
Créances sociales et fiscales	38 433	41 532
Autres créances d'exploitation	8 584	12 336
TOTAL	76 771	77 492

6.7. Actifs financiers et autres actifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	30/09/2022			30/09/2021		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Titres disponibles à la vente						
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	2 097		2 097	3 560		3 560
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par résultat	1 247		1 247	1 339		1 339
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par capitaux propres	3 420		3 420	5 083		5 083
Prêts et créances rattachés à des participations	26 535		26 535	48 087		48 087
Dépôts et cautionnements	1 268		1 268	1 373		1 373
Dérivés sur opérations de financement	806	183	989	0	0	0
Autres actifs financiers	955	44	999	558	82	640
VALEURS BRUTES	36 328	227	36 555	60 000	82	60 082
Dépréciations	- 11 189		- 11 189	- 10 760		- 10 760
ACTIFS FINANCIERS NETS	25 139	227	25 366	49 240	82	49 322
Autres actifs non courants	6 411		6 411	6 411		6 411
Subventions d'investissement à recevoir		3 682	3 682		2 408	2 408
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles		2 505	2 505		2 043	2 043
Charges constatées d'avance		9 246	9 246		7 562	7 562
Créances d'impôt		709	709		6 600	6 600
Autres créances		6 829	6 829		4 610	4 610
AUTRES ACTIFS	6 411	22 971	29 382	6 411	23 223	29 634
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	31 550	23 198	54 748	55 651	23 305	78 956

La baisse des prêts et créances rattachés à des participations pour 21,5 M€ s'explique principalement par l'entrée dans le périmètre de consolidation des agences immobilières, des sociétés Cassiopée et Travelfactory Exploitation, ayant entraîné l'élimination des prêts intragroupes existants avec ces sociétés.

6.8. Titres de participations non consolidés

Les principaux titres non consolidés sont les suivants :

Titres de participations contrôlées en juste valeur par résultat	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de détention	Juste valeur des titres	Situation nette	Résultat	Chiffre d'affaires	Impact en résultat
MÉRIBEL PRIVÉ	Conciergerie	30/09/2022	100 %	98	115	19	681	
DEUX ALPES BAIL	Portage de baux	30/09/2021	100 %	0	- 238	- 302	0	- 387
SAP LOCATION	Portage de baux	30/09/2022	100 %	0	- 389	- 405	927	- 436
SERRE CHEVALIER BAIL	Portage de baux	30/09/2022	100 %	901	902	- 91	369	- 91
SNC GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC	Portage de baux	30/09/2022	100 %	0	- 2 772	- 144	389	- 70
ÉTOILE POLAIRE LOGEMENT	Portage de murs	30/09/2021	78 %	1	2	1	339	
LES TERRASSES D'HELIOS	Portage de murs	31/12/2021	100 %	2	- 3	0	0	
SAP INVEST	Portage de murs	30/04/2021	98 %	0	- 633	- 709	786	- 314
SCI 2001	Portage de murs	31/12/2021	60 %	4	19	11	15	
SCI FRONT DE NEIGE	Portage de murs	31/12/2021	78 %	0	- 721	- 55	204	- 212
LA PLAGNE RESORT	Tour opérateur	30/09/2021	50 %	97	194	22	679	61
LES MÉNUIRES TOURS	Tour opérateur	30/09/2022	50 %	16	37	0	0	
SARL LES ARCS TOURS	Tour opérateur	30/09/2022	99 %	908	917	73	1 662	71
SERRE CHEVALIER TOUR	Tour opérateur	30/09/2022	100 %	70	70	- 74	542	- 74
FUNIFLAINE GRAND MASSIF	Exploitation d'une remontée mécanique		75 %	0	7			- 7
TOTAL				2 097				- 1 459

Titres de participations non contrôlées évaluées en juste valeur par résultat	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de détention	Juste valeur des titres	Situation nette	Résultat	Chiffre d'affaires	Impact en résultat
SAS 2CO IMMO	Portage de murs	31/12/2021	45 %	1 247	2 771	- 206	608	- 92
TOTAL				1 247				- 92

Titres de participations ne donnant pas le contrôle	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de détention	Juste valeur des titres	Situation nette	Résultat	Dividendes versés	Variation capitaux propres
FONCIÈRE LA PLAGNE	Foncière	30/09/2021	6 %	0	155	221		- 14
FONCIÈRE LES ARCS	Foncière	30/09/2021	11 %	147	1 505	12		
FONCIÈRE LES ÉCRINS	Foncière	30/09/2021	8 %	0	1 655	302		- 101
FONCIÈRE LES MÉNUIRES	Foncière	30/09/2021	12 %	141	1 224	- 152		
FONCIÈRE RÉNOVATION MONTAGNE	Foncière	30/09/2021	10 %	0	4 389	446		
JARDIN D'ACCLIMATATION	Parc d'attraction	31/12/2021	20 %	0	- 11 175	- 6 373		
SACOVAL SEM	Portage de murs	31/12/2021	14 %	581	4 104	283		40
PLAGNE RENOV	Rénovation	31/05/2022	15 %	48	321	0		
SCI RT LES CLARINES	Portage de murs	31/12/2021	27 %	1 304	4 830	- 334		- 196
SCI RÉSIDENCE LES BOISSES	Portage de murs	31/12/2021	23 %	0	- 3 293	- 739	28	
VILMONT SARL	Portage de murs	31/05/2022	33 %	613	1 859	328	133	43
SAGEST TIGNES DÉVELOPPEMENT SARL	Autres services de restauration	31/12/2021	10 %	257	2 580	1 038		103
DIVERS				329				
TOTAL				3 420			161	- 125

Les participations ci-dessus concernent essentiellement des participations des Domaines skiables, dans des services d'aménagement immobilier, qui ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés.

Elles sont, pour l'essentiel, détenues dans un objectif d'utilité (en support aux activités commerciales de nos métiers).

6.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Comptes à terme	162 004	1
Comptes à vue	140 527	348 796
Caisse	1 333	1 156
TOTAL	303 863	349 953

6.10. Capitaux propres

Titres d'autocontrôle

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 10 mars 2022, la CDA détenait au 30 septembre 2022, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 42 513 actions représentant une valeur comptable brute de 591 K€ ;
- un encours de trésorerie de 173 K€ (en principal et intérêts courus).

Stock-options

Il existe 199 304 actions de performance (représentant 0,5 % du capital) non encore définitivement attribuées au 30 septembre 2022. Les options et attributions des plans d'actions gratuites sont réalisées par émission d'actions nouvelles libérées par incorporation spéciale de réserves.

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'options et d'attribution d'actions de performance au 30 septembre 2022 sont décrites ci-après :

Plan d'attribution d'actions de performance ⁽¹⁾	Plan n° 20	Plan n° 21	Plan n° 22	Plan n° 23	Plan n° 24	Plan n° 25	Total
Date de l'Assemblée	10/03/2016	08/03/2018	08/03/2018	05/03/2020	25/03/2021	25/03/2021	
Date de mise en œuvre (décision du Président-Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	28/03/2017	23/03/2018	25/04/2019	25/06/2020	27/04/2021	23/05/2022	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	59 400	65 100	67 050	74 790	73 535	104 032	
Dont Conseil d'administration	0	0	0	0	0	0	
Nombre de bénéficiaires	159	158	165	198	176	189	
Nombre d'actions complémentaires pour ajustement suite à l'augmentation de capital				22 821	29 744		
Date de décision d'attributions complémentaires				05/07/2021	05/07/2021		
Date d'acquisition des actions de performance	28/03/2019	23/03/2020	25/04/2021	25/06/2022	29/04/2023	25/05/2024	
Actions de performance définitivement acquises	49 950	53 050	53 350	79 530	0	0	
Actions de performance radiées ou annulées	9 450	12 050	13 700	18 081	8 007		
Actions de performance restantes	0	0	0	0	95 272	104 032	199 304

(1) Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

En cumul, l'évolution des attributions d'actions de performance se résume comme suit :

Attributions d'actions de performance	30/09/2022	Au 30/09/2021	Au 30/09/2020
DROITS ATTRIBUÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE	191 657	134 940	122 650
Droits attribués	104 032	73 535	74 790
Droits attribués par ajustement	0	52 565	0
Droits radiés	- 16 855	- 16 033	- 9 450
Actions acquises	- 79 530	- 53 350	- 53 050
Ajustements attributions	0	0	0
DROITS ATTRIBUÉS EN FIN DE PÉRIODE	199 304	191 657	134 940

La charge comptabilisée en résultat au titre des plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance est de 1 145 K€ au 30 septembre 2022 (dont 954 K€ hors contributions sociales) contre 1 126 K€ au 30 septembre 2021.

Plan n° 25

Le Plan n° 25 a été mis en œuvre suite à la décision du Conseil d'administration du 23 mai 2022. Ce Plan porte sur 104 032 actions de performance et concerne 189 bénéficiaires.

Une information détaillée portant sur les options de souscription d'actions et les actions de performance figure au Chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel afférent au gouvernement d'entreprise.

Y sont décrites notamment les conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance.

La juste valeur au 30 septembre 2022 des actions de performance du Plan n° 25 représente 12,299 € (contre 15,595 € sur l'exercice précédent pour le Plan n° 24).

Les principaux paramètres retenus pour le calcul du coût du Plan mis en œuvre pendant l'exercice sont :

Taux de distribution	2,00 %
Taux de placement sans risque sur actions de performances (durée deux ans)	0,357 %
Taux de turnover	5,00 %

Sur la base des plans précédents, le pourcentage de réalisation d'attributions d'actions de performance est limité. L'évaluation retient une hypothèse de réalisation à hauteur de 50 % pour les membres du Comité exécutif (hors mandataires sociaux qui ne bénéficient pas d'attribution d'actions) et 75 % pour les autres bénéficiaires.

La méthode d'évaluation de la juste valeur retenue est le modèle binomial.

6.11. Provisions à caractère non courant et courant

Provisions à caractère non courant

Les provisions à caractère non courant sont constituées des éléments suivants :

	30/09/2021	Résultat		Écart de conversion	Variations de périmètre	Autres	30/09/2022
		Dotations	Reprises				
Retraites	49 090	3 029	- 3 741	4	122	- 16 305	32 198
Autres risques non courants	15 436	2 163	- 1 332	0	62	2 076	18 405
TOTAL	64 526	5 192	- 5 073	4	184	- 14 229	50 603

Les provisions pour « Autres risques non courants » couvrent, notamment, des provisions pour remise en état de site (pour 9,4 M€) et pour litiges.

Contentieux des Deux Alpes

Pour rappel le 28 novembre 2019, les communes délégantes des Deux Alpes et de Saint-Christophe-en-Oisans ont notifié à la société Deux Alpes Loisirs (DAL), filiale de la Compagnie des Alpes, leur décision de résilier les contrats de délégation de service public par anticipation, afin de permettre une mise en concurrence en vue de l'établissement d'une délégation de service public unique pour l'ensemble du domaine, à compter du 1er décembre 2020.

Le 29 janvier 2020, la Compagnie des Alpes a déposé une requête contestant la rupture anticipée des contrats de délégation de service public, accompagnée d'une demande indemnitaire pour un montant de 7,95 M€.

En juin 2020, après approbation des communes des Deux Alpes et de Saint-Christophe-en-Oisans, un contrat de délégation de service public a été conclu avec la Société Touristique de l'Alpe d'Huez (SATA), en qualité d'attributaire, en vue de la construction et de l'exploitation du domaine skiable des Deux Alpes.

En outre le 6 août 2020, la Compagnie des Alpes a déposé une requête en annulation du cons délégantes et la Société Touristique de l'Alpe d'Huez. Un mémoire en indemnisation a par ailleurs été déposé le 1er février 2021 aux fins d'obtention d'une indemnisation du Groupe à hauteur de 322,5 M€ (préjudice estimé lié à la non attribution du contrat à DAL).

Entretemps DAL, la SATA et les Communes ont tenté de faire aboutir leur négociation dans le cadre d'une conciliation. Un protocole d'accord a été trouvé entre la SATA et DAL concernant la reprise des biens concernés par la concession et la SATA a, à ce jour, réglé la totalité des sommes qu'elle devait à DAL.

Alors que DAL et les Communes étaient presque arrivées à un accord, les Communes ont contesté les montants qui ont été discutés pendant plusieurs mois. Elles n'ont, à ce jour, pas réglé les sommes dues à DAL alors même que DAL a transféré l'exploitation de la station à la SATA le 1er décembre 2020.

Les désaccords portent essentiellement sur :

- l'indemnité de résiliation anticipée due au titre des contrats de concession ;
- le paiement par les Communes de l'utilisation de terrains nécessaires à l'exploitation des remontées mécaniques alors que ces terrains appartiennent à DAL en propre.

À la suite de l'échec de la procédure de conciliation et après une demande indemnitaire préalable auprès des communes restée infructueuse, DAL a déposé une requête tendant à la condamnation des communes des Deux Alpes et de Saint-Christophe-en-Oisans à lui verser 6,4 millions d'euros en application de l'indemnité de résiliation anticipée des contrats de délégation de service public, indemnité prévue contractuellement.

Les différentes actions initiées par DAL devant les juridictions administratives sont en cours et en attente d'audience.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Le montant des provisions pour retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets des versements effectués à des fonds d'assurance.

Ces provisions sont calculées avec charges sociales, sur la base d'un âge de départ moyen estimé à 65 ans pour les cadres et 62 ans pour le personnel non-cadre et saisonnier (inchangé par rapport 30 septembre 2021). Le taux d'actualisation utilisé est de 3,75 % au 30 septembre 2022 (contre 0,6 % au 30 septembre 2021).

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Valeur actualisée des obligations financées	40 409	56 405
Juste valeur des actifs du régime	- 8 210	- 7 315
PASSIF INSCRIT AU BILAN	32 198	49 090

Le montant des provisions pour retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets des versements effectués à des fonds d'assurance.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 970	3 284
Coût financier	314	345
Rendement attendu des actifs du régime	- 44	- 30
Réduction/cessations	- 599	- 1 754
MONTANT TOTAL INCLUS DANS LES CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL	2 641	1 845

Les charges de l'année intègrent :

- les droits pour une année supplémentaire d'ancienneté ;
- les intérêts crédités ;
- le rendement attendu des fonds d'assurance retraite.

Les variations de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées ci-après :

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 2 970	- 3 284
Coût financier	- 314	- 345
Rendement attendu des actifs du régime	44	30
Pertes/gains actuariels	12 207	1 167
Changement de méthode (IFRS IC)	4 044	
Prestations versées nettes de celles remboursées par les fonds	1 057	1 233
Réduction/cessations	599	1 754
Autres	2 223	3 125
TOTAL	16 891	3 680

Le taux de rendement attendu des actifs est identique au taux d'actualisation.

Sensibilité au taux d'actualisation

(en milliers d'euros)	Taux actualisation		
	(- 2,6 points)	Réel	(+ 2,6 points)
Valeur actualisée de l'obligation (=engagements)	42 001	32 291	25 708
Coût des services rendus	2 598	1 815	1 333
Intérêts	493	1 219	1 608

Sensibilité à l'évolution des rémunérations

(en milliers d'euros)	Revalorisation des rémunérations		
	(- 0,1 point)	Réel	(+ 0,1 point)
Valeur actualisée de l'obligation (=engagements)	31 989	32 291	32 596
Coût des services rendus	1 792	1 815	1 838
Intérêts	1 202	1 219	1 226

Provisions à caractère courant

Les provisions courantes couvrent les risques directement liés à l'exploitation des sites du Groupe. La variation des provisions à caractère courant est constituée des éléments suivants :

	30/09/2021	Résultat		Variations de périmètre	Autres	30/09/2022
		Dotations	Reprises			
Provisions pour gros entretien	7 212	2 181	- 1 459	0	- 1	7 933
Autres	23 417	4 326	- 12 701	- 1 882	0	13 160
TOTAL	30 629	6 507	- 14 160	- 1 882	- 1	21 093

Les provisions pour gros entretien concernent uniquement les Domaines skiables ; elles sont destinées à couvrir les travaux relatifs aux remontées mécaniques en affermage.

Les dotations et reprises mouvementent les montants des autres provisions courantes qui concernent, pour l'essentiel, des litiges en cours pour 7,6 M€, des contrôles sociaux et fiscaux pour 1,3 M€, des provisions pour situation nette négative de sociétés non consolidées (1,7 M€) et des provisions pour risques divers pour 2,6 M€.

6.12. Dettes financières

Décomposition des dettes financières brutes et de la dette nette

(en milliers d'euros)	30/09/2022			30/09/2021		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Emprunts obligataires	259 741		259 741	259 634		259 634
Emprunts auprès des établissements de crédit	229 793	137 612	367 405	506 552	71 148	577 700
Autres emprunts et dettes assimilées	144		144	826		826
Intérêts courus		5 842	5 842		8 628	8 628
Soldes créditeurs de banques et assimilés		4 275	4 275		2 065	2 065
Participation des salariés	1 920		1 920	2 467		2 467
Divers	179	22	201	97	191	288
SOUS-TOTAL	491 777	147 751	639 528	769 576	82 032	851 608
Dettes de loyers IFRS 16	192 524	12 443	204 967	151 993	10 225	162 218
TOTAL	684 301	160 194	844 495	921 569	92 257	1 013 826

Structure de l'endettement

La dette à taux fixe correspond essentiellement aux emprunts obligataires souscrits par CDA et CDA Financement (260 M€) et au financement bancaire de 13,75 M€.

La dette à taux variable est composée essentiellement des deux PGE (respectivement 200 M€ et 130 M€), d'un financement bancaire de 16 M€, ainsi que des lignes bancaires court terme.

Les dettes financières se répartissent, par échéance, de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total	- d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	+ de 5 ans
30/09/2022 (Avec IFRS 16)	844,5	160,2	237,1	115,5	69,9	34,3	227,5
30/09/2022 (Hors IFRS 16)	639,5	147,8	224,9	105,9	60,7	25,2	75,0
30/09/2021 (Avec IFRS 16)	1013,8	92,9	351,4	170,0	113,8	75,5	210,9
30/09/2021 (Hors IFRS 16)	851,6	82,0	341,0	159,6	105,7	68,0	95,3

Dettes obligataires

La dette obligataire de la Compagnie des Alpes d'un montant de 260 M€ se décompose comme suit :

- un emprunt d'un montant de 65 M€ émis sur le marché de l'US PP, en droit français, pour une durée moyenne de 10 ans et une échéance finale à 12 ans ;
- un emprunt d'un montant de 45 M€ émis sur le marché de l'Euro PP pour une durée de huit ans ;
- un emprunt d'un montant de 50 M€ émis sur le marché de l'US PP, en droit français, pour une durée moyenne de 10 ans et une échéance finale à 12 ans ;
- un emprunt d'un montant de 100 M€ émis en mai 2014 sur le marché de l'Euro PP, d'une maturité de 10 ans.

Au 30 septembre 2022, la juste valeur des quatre emprunts obligataires se détaille comme suit :

- emprunt obligataire 2014 : 98,4 M€ ;
- emprunt Euro PP 2017 : 42,6 M€ ;
- emprunt US PP 2017 : 45,8 M€ ;
- emprunt US PP 2019 : 61,9 M€.

Dettes bancaires amortissables

La dette bancaire amortissable d'un montant de 359,75 M€ se décompose de la façon suivante :

- un crédit à terme amortissable de 80 M€ mobilisé en totalité le 31 octobre 2017 dont le capital restant dû est égal à 16 M€ au 30 septembre 2022. Ce crédit a été souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe, auquel s'est ajoutée une banque chinoise ;
- un crédit à terme amortissable d'un montant de 25 M€ mobilisé en totalité le 18 octobre 2017 dont le capital restant dû est égal à 13,75 M€ au 30 septembre 2022. Ce crédit a été consenti par un partenaire bancaire français, avec une échéance finale à sept ans ;
- un Prêt Garanti par l'État (PGE) d'un montant de 200 M€ mobilisé le 29 juin 2020 et souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe, pour une durée initiale de 12 mois. Ce PGE a été prorogé en juin 2021 pour une durée de cinq ans. Un premier amortissement de 25 M€ aura lieu en décembre 2022 ;
- un Prêt Garanti par l'État (PGE « Saison ») d'un montant de 130 M€. Ce PGE d'un montant initial de 269 M€ mobilisé le 28 décembre 2020 et souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe, a été remboursé partiellement à hauteur de 139 M€ en décembre 2021. Ce PGE a donc été prorogé à hauteur de 130 M€, à un horizon de deux ans. Un premier amortissement de 65 M€ aura lieu en juin 2023.

Financement de marché

La Compagnie des Alpes dispose de son programme d'émission de Titres négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper* – NEU CP), d'un montant maximum de 240 M€, qui pour rappel a été enregistré le 4 février 2019 auprès de la Banque de France.

Ce programme est sécurisé par la ligne de crédit revolving d'un montant de 300 M€ (échéance juin 2027), à laquelle a été ajoutée une sous-limite *swingline* de 80 M€.

Le programme est animé par quatre Agents Placeurs (BNP Paribas, CACIB, CIC et Société Générale), et l'Agent domiciliataire est CACEIS Corporate Trust.

Le programme de NEU CP n'est pas tiré au 30 septembre 2022.

Dettes bancaires revolving

Le Groupe a conclu en juin 2022 un nouveau contrat de crédit renouvelable syndiqué d'un montant maximum de 300 M€. Cette ligne RCF (*Revolving Credit Facility*) vient en remplacement de la ligne existante conclue le 7 mai 2014 et modifiée par avenants en 2017 et 2019 d'un montant de 250 M€ et qui arrivait à échéance le 6 mai 2023.

Ce nouveau contrat de crédit a une maturité de cinq ans, plus deux options d'extension d'un an chacune à la main des prêteurs (format 5 + 1 + 1).

A noter que deux indicateurs de performance RSE sont intégrés dans cette ligne RCF.

Pour rappel, dans l'objectif de renforcer la liquidité du programme de NEU CP, une sous-limite de *swingline* de 80 M€ est incluse.

Instruments de couverture

Le Groupe a négocié des contrats de couverture de taux (adossés à la dette) au regard de ses engagements à taux variable. Au 30 septembre 2022, les couvertures mises en place se montent à 116 M€.

Les instruments de couverture utilisés sont des *swaps* et des *caps* à taux fixe, représentant 116 M€ de dette couverte.

Aucune incidence sur les instruments de couverture n'a été comptabilisée en dette au 30 septembre 2022.

	Actifs Financiers (a)		Passifs Financiers (b)		Exposition de la dette nette avant couverture (c) = (b) - (a)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition de la dette nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable
30/09/2022 (en millions d'euros)										
Moins d'un an	303,9		12,3	135,4	- 291,6	135,4		16	- 275,6	119,4
De 1 an à 2 ans			109,7	115,2	109,7	115,2		20	129,7	95,2
De 2 ans à 3 ans			55,8	50,1	55,8	50,1		40	95,8	10,1
De 3 ans à 4 ans			10,7	50,1	10,7	50,1		40	50,7	10,1
De 4 ans à 5 ans			25,2	0,1	25,2	0,1			25,2	0,1
Plus de 5 ans			74,9	0,1	74,9	0,1			74,9	0,1
TOTAL	303,9		288,5	351,0	- 15,3	351,0		116	100,7	235,0

Liquidité

Le groupe Compagnie des Alpes anticipe ses besoins de financement : lors de l'établissement de ses plans pluriannuels, la Direction financière veille à disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements et faire face à tout événement exceptionnel.

À moyen terme, le groupe Compagnie des Alpes bénéficie d'un endettement diversifié décrit précédemment, basé sur un volant de financements bancaires et désintermédiés (prêts d'un pool bancaire, prêts bilatéraux bancaires, prêts obligataires, crédit renouvelable) dont les échéances sont lissées dans le temps. La liquidité a été renforcée dans un contexte d'incertitude liée à la pandémie de Covid-19 par deux PGE (celui de 200 M€ qui a déjà été prorogé en juin 2021 ; celui de 269 M€ prorogé partiellement à hauteur de 130 M€ en décembre 2021).

À court terme, le Groupe peut se financer par le recours à des lignes de découvert bancaires qui ne sont pas soumises à des covenants, par un programme de NEU CP (« Negotiable European Commercial Paper ») plafonné à 240 M€ et ou par la ligne de RCF.

Au 30 septembre 2022, le Groupe supporte un endettement financier net hors IFRS 16 de 335,7 M€.

Au 30 septembre 2022, le Groupe dispose d'un volant significatif de financements non tirés :

- au titre de financements moyen et long terme, 300 M€ sont mobilisables à tout instant ;
- le montant des ressources court terme disponibles utilisables à tout instant sous forme de découverts s'élève à 149,7 M€ ;
- par ailleurs, le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie est de 303,9 M€.

Informations sur les clauses d'exigibilité

Covenants bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires souscrits en 2017 et 2019 ainsi que le crédit renouvelable conclu en 2022 sont soumis à un covenant commun. Il correspond au ratio financier « Dette nette consolidée/EBO consolidé » actualisé deux fois par an, au 31 mars et au 30 septembre, qui doit être inférieur à 3,5.

Au 30 septembre 2022, ce ratio est respecté :

	Covenant	Ratio au 30/09/2022
Dette nette consolidée /EBO consolidé ⁽¹⁾	< 3,50	1,13

(1) Données présentées Hors IFRS 16.

Autres clauses d'exigibilité

Les autres clauses d'exigibilité concernent pour l'essentiel :

- la détention directe ou indirecte de la Compagnie des Alpes par la Caisse des Dépôts et Consignations (qui doit être *a minima* égale à 33,34 % du capital et des droits de vote de la CDA) ;
- la détention de CDA Financement par la Compagnie des Alpes qui doit rester supérieure ou égale à 99,9 % ;
- toute prise de participation par une ou plusieurs personnes agissant de concert, autres que la Caisse des Dépôts et Consignations, qui viendraient à acquérir au moins 33,34 % du capital et des droits de vote de la Compagnie des Alpes.

Informations sur les taux d'intérêt

Le tableau ci-après indique les taux d'intérêts après prise en compte des couvertures de taux.

(en millions d'euros)	30/09/2022		30/09/2021	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Dette à taux fixe	402,4	2,08 %	604,8	1,51 %
Dette financière à taux variable	235,0	1,78 %	244,1	1,72 %
Participation et divers	2,1		2,8	
TOTAL HORS IFRS 16	639,5	1,95 %	851,6	1,54 %
Divers IFRS 16	205,0		162,2	
TOTAL AVEC IFRS 16	844,5		1 013,8	

6.13. Impôts différés

	30/09/2022	30/09/2021
Total des actifs d'impôts différés au bilan	15 725	26 606
Total des passifs d'impôts différés au bilan	- 17 662	- 9 223
SOLDE NET DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	- 1 937	17 383

	30/09/2022	30/09/2021
Reports déficitaires	17 908	37 495
Engagements de retraite et assimilés	8 098	11 587
Participation des salariés	1 455	0
Provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	- 19 976	- 20 943
Provisions non déductibles	- 744	- 480
Écarts d'évaluations / Immobilisations corporelles et incorporelles	- 16 978	- 16 706
Contrats de location	1 775	1 303
Risques fiscaux	- 445	- 930
Instruments financiers	- 269	26
Différences fiscales ou comptables	4 333	4 179
Autres	2 907	1 853
SOLDE NET DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	- 1 937	17 383

Le Groupe a un historique solide de bénéficiaires et les impôts différés actif sur reports déficitaires relèvent principalement des pertes liées à la crise sanitaire, non récurrentes. Le délai de recouvrement de ces impôts différés actifs sur reports déficitaires

est usuellement de cinq ans. Les projections à cinq ans qui sous-tendent la reconnaissance de ces impôts différés actifs sont alignées sur les hypothèses utilisées pour les tests de valeurs des actifs immobilisés.

6.14. Dettes d'exploitation et autres dettes

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 811	80 991
Dettes fiscales et sociales	96 647	54 575
Autres dettes d'exploitation	33 547	31 403
SOUS-TOTAL « DETTES D'EXPLOITATION »	239 005	166 969
Dettes sur immobilisations	39 419	26 011
Autres dettes diverses	7 007	5 214
Produits constatés d'avance	40 502	39 233
SOUS-TOTAL « AUTRES DETTES »	86 928	70 458
TOTAL	325 934	237 427

6.15. Instruments financiers par catégorie, juste valeur et effets en résultat

La norme IFRS 9 applicable à partir de 2018 définit 3 catégories d'instruments financiers :

- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net ;
- les prêts et créances évalués au coût amorti.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont ventilés selon les niveaux de juste valeur suivants :

- le niveau 1 qui comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif ; en règle générale, la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;
- le niveau 2 qui comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1 ;

- le niveau 3 qui comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché ; en règle générale, la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture au 30 septembre 2022 (derniers états disponibles) et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

Il n'a été procédé à aucun transfert d'instrument financier entre le niveau 1 et le niveau 2 ni à aucun transfert vers ou en dehors du niveau 3 au 30 septembre 2022.

Pour mémoire, les agences immobilières, Cassiopée et Travelfactory Exploitation étaient auparavant des sociétés non consolidées classées en juste valeur par résultat.

Actifs financiers et autres actifs (en milliers d'euros)	Notes	Valeur au bilan					Coût amorti ⁽¹⁾	Juste valeur des actifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste valeur des actifs financiers à la juste valeur			
		Juste valeur par résultat net ⁽¹⁾	Juste valeur des instruments de couverture ⁽¹⁾	Instruments de capitaux propres		Instruments de dettes – Juste valeur par autres éléments du résultat global ⁽¹⁾			Instruments de capitaux propres – évalués selon leur norme de référence ⁽¹⁾	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
				– Juste valeur par autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	– Juste valeur par autres éléments du résultat global ⁽¹⁾							
Autres actifs non courants	6.7					6 411	(2)					
Créances clients	6.6					25 579	(2)					
Créances sociales et fiscales	6.6					38 433	(2)					
Autres créances d'exploitation ⁽³⁾						12 759	(2)					
Créances d'impôt						709	(2)					
Autres créances						22 262	(2)					
Prêts et créances rattachées à des participations						15 410	(2)					
Dépôts et cautionnements						1 268	(2)					
Autres actifs financiers						955	(2)					
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.9					303 863	(2)					
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI		0	0	0	0	0 427 649						
Titres de sociétés non contrôlées	6.7			3 420						3 420		
Dérivés sur opérations de financements	6.7		989					989				
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES		0	989	3 420	0	0	0	0	989	0 3 420		
Titres de sociétés non contrôlées	6.8	1 247							1 247	0		
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	6.8	2 097							0	2 097		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT		3 344	0	0	0	0	0	0	0 1 247	2 097		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		3 344	989	3 420	0	0 427 649	0	989	1 247	5 517		

(1) Les actifs financiers sont présentés conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 « instruments financiers » en vigueur au 1^{er} octobre 2018 ou selon leur norme de référence.

(2) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des actifs financiers tels que les créances d'exploitation, les créances d'impôt, les autres créances ou la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car leur valeur nette comptable, après dépréciation, est une approximation raisonnable de la juste valeur.

(3) Intègre les « autres créances d'exploitation » et les « avances et acomptes » référencés précédemment dans la note 6.6.

Passifs financiers et autres passifs (en milliers d'euros)	Notes	Valeur au bilan		Juste valeur des passifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste valeur des passifs financiers à la juste valeur		
		Dérivés de couverture ⁽¹⁾	Autres passifs financiers		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres passifs non courants			2 831	(1)			
Dettes fournisseurs exploitation	6.14		108 811	(1)			
Dettes fournisseurs d'immobilisation	6.14		39 419	(1)			
Dettes fiscales et sociales	6.14		96 647	(1)			
Dettes d'impôts			10 470	(1)			
Autres dettes d'exploitation	6.14		33 547	(1)			
Autres dettes diverses	6.14		7 007	(1)			
Comptes de régularisation	6.14		40 502	(1)			
Emprunts obligataires	6.12		259 741	(1)			
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.12		367 405	(1)			
Autres dettes financières et assimilées			347	(1)			
Participation des salariés	6.12		1 920	(1)			
Soldes créditeurs de banque	6.12		4 275	(1)			
Intérêts courus	6.12		5 842				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI			0 978 765				
Dérivés sur opérations de financements			0		0		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES			0 0		0		
Dérivés sur opérations de financements							
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT			0 0				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS			0 978 765		0	0	0

(1) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des passifs financiers tels que les dettes d'exploitations et les autres dettes, les emprunts auprès des établissements de crédit et les autres dettes financières, car leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

6.16. Actifs et passifs destinés à être cédés

➔ ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Immobilisations corporelles propres		1 458
Autres actifs financiers non courants		30
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	0	1 488

➔ PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Provision pour risques liés à la sortie de la DSP		2 082
Dettes sociales et fiscales		544
PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	0	2 626

Au 30 septembre 2022, les actifs et passifs de la société Deux Alpes Loisirs ont été reclassés au niveau du bilan des activités poursuivies compte tenu du fait que le délai de cession des actifs et passifs restants sur un délai de 12 mois est incertain.

Note 7 Informations sur le tableau des flux de trésorerie

7.1. Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6.2	- 17 743	- 14 368
Acquisitions d'immobilisations corporelles (net de subvention)	6.3	- 173 207	- 131 917
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		- 190 950	- 146 285
Variations dettes sur immobilisations		12 930	732
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		- 178 020	- 145 553
Prix de vente des immobilisations incorporelles		542	0
Prix de vente des immobilisations corporelles		917	2 383
Prix de vente des immobilisations destinées à être cédées		0	51 062
Variations des créances sur cessions d'immobilisations		- 462	- 169
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		997	53 276

Le détail des investissements de l'exercice est commenté dans les notes 6.2 et 6.3.

7.2. Variation des dettes financières

(en milliers d'euros)	30/09/2021	Flux de trésorerie	Variation « non cash »				Juste Valeur	30/09/2022
			Acquisitions	Diminutions	Effet de change	Autres		
Emprunts long terme	774 814	- 177 838				- 102 297	697	495 376
Emprunts court terme	71 125	- 36 681			0	103 223		137 667
Participation des salariés et divers	3 519	- 802			1 292	- 1 799		2 210
Actifs en couverture d'emprunts à long terme	86						- 86	0
DETTES FINANCIÈRES (HORS SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUE ET DETTES LOCATIVES)	849 544	- 215 321	0		1 292	- 873	611	635 253
Soldes créditeurs de banque et assimilés	2 065	2 242		- 33	0	1		4 275
Dettes liées aux contrats de location	162 218	- 10 755	47 859	0	3 246	2 399		204 967
DETTES FINANCIÈRES DANS LE BILAN CONSOLIDÉ	1 013 826	- 223 834	47 859	- 33	4 539	1 527	611	844 495

7.3. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN	303 863	349 953
Soldes créditeurs de banques et assimilés	- 4 275	- 2 065
TRÉSORERIE NETTE DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	299 588	347 888

Note 8 Norme IFRS 16 relative aux contrats de location

Cette note présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 Contrats de location sur les états financiers consolidés du Groupe.

8.1. Impact de la norme IFRS 16 sur les états financiers

La valeur comptable des droits d'utilisation et de la dette de loyers ainsi que les mouvements constatés sur la période se décomposent comme suit :

Droits d'utilisation (en milliers d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques / matériel	Autres immobilisations	Droits d'utilisation	Dette de loyers
AU 30 SEPTEMBRE 2021	101 781	42 127	9 129	1 647	154 684	162 218
Nouveaux actifs		38 316		3 683	41 999	41 556
Réévaluations	4 131	2 746			6 877	6 303
Variation de périmètre		2 456			2 456	2 399
Sorties d'actifs						
Dotations aux amortissements et dépréciations	- 4 492	- 6 922	- 1 162	- 418	- 12 994	
Paielements de loyers ⁽¹⁾						- 10 755
Écarts de conversion		2 592			2 592	3 246
Divers		- 138	- 270	- 136	- 544	
AU 30 SEPTEMBRE 2022	101 420	81 176	7 697	4 776	195 069	204 967

(1) Variation des dettes de loyer dans le tableau des flux de trésorerie.

Par nature, les droits d'utilisation de l'actif IFRS 16 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/ 2021	Nouveaux Actifs	Réévalu- ations	Sorties d'Actifs	Dotations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres	Au 30/09/ 2022
Droits d'utilisation de l'actif									
Terrains et aménagements	106 703		4 131					- 24	110 810
Travaux de pistes	1 576								1 576
Immeubles, bureaux, commerces et locaux	55 373	38 316	2 746			2 456	3 408	- 1 214	101 085
Remontées mécaniques	9 721							- 270	9 451
Enneigement artificiel	1 079								1 079
Engins de damage	540								540
Attractions	158								158
Autres immobilisations	2 821	3 683						- 363	6 141
SOUS-TOTAL DROIT D'UTILISATION	177 971	41 999	6 877			2 456	3 408	- 1 871	230 840
Amortissements droits d'utilisation									
Terrains et aménagements	- 6 307				- 4 397			26	- 10 678
Travaux de pistes	- 190				- 95				- 285
Immeubles, bureaux, commerces et locaux	- 13 245				- 6 922		- 816	1 074	- 19 910
Remontées mécaniques	- 1 833				- 875				- 2 708
Enneigement artificiel	- 270				- 135				- 405
Engins de damage	- 219				- 121				- 340
Attractions	- 50				- 31				- 81
Autres immobilisations	- 1 173				- 418			227	- 1 364
SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS	- 23 287				- 12 994		- 816	1 327	- 35 771
VALEURS NETTES	154 684	41 999			- 12 994	2 456	2 592	- 544	195 069

Les impacts sur le compte de résultat consolidé s'analysent comme suit :

- Sur le compte de résultat du Groupe :

(en milliers d'euros)	30/09/2022			30/09/2021		
	Publié	Impact IFRS 16	Sans IFRS 16	Publié	Impact IFRS 16	Sans IFRS 16
Excédent brut opérationnel	312 587	15 411	297 176	70 568	13 636	56 932
Résultat opérationnel	169 451	2 415	167 037	- 124 400	2 806	- 127 206
Résultat financier	- 16 291	- 4 170	- 12 121	- 20 327	- 3 733	- 16 594

- Sur l'excédent brut opérationnel des métiers :

(en milliers d'euros)	Domaines skiables		Parcs de loisirs		Holdings & supports		Total	
	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2021
EBO PUBLIÉ	179 361	74 706	158 274	27 505	- 25 048	- 31 643	312 587	70 568
Impact IFRS 16	4 118	3 979	8 609	8 058	2 684	1 599	15 411	13 636
EBO SANS IFRS 16	175 243	70 727	149 665	19 447	- 27 732	- 33 242	297 176	56 932

Les montants comptabilisés en compte de résultat sur l'année au titre des contrats de location et des contrats de concessions sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
Loyers des contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur	- 8 636	- 5 474
Redevances variables des contrats de concession	- 10 327	- 495
Amortissements et dépréciations des droits d'utilisation	- 12 996	- 11 387
Intérêts sur dette de loyers	- 4 170	- 3 733
TOTAL	- 36 130	- 21 089

Les loyers variables correspondent principalement aux redevances versées par certaines sociétés de remontées mécaniques, filiales du Groupe.

Note 9 Autres informations

9.1. Parties liées

Le Groupe a considéré les parties liées ci-dessous :

- l'ensemble des sociétés consolidées en intégration globale et entreprises associées ;
- l'actionnaire de référence de la Société : la Caisse des dépôts ;
- l'ensemble des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration ainsi que leur famille proche.

Sociétés consolidées en intégration globale et entreprises associées

Les relations entre la société mère et ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont quant à elles présentées à la note 4.2.

Les transactions entre la société mère et ses filiales contrôlées sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas détaillées dans le présent document.

Les produits d'exploitation de Compagnie des Alpes SA proviennent essentiellement des prestations de services réalisées pour ses filiales dans le cadre de conventions libres conclues à des conditions courantes. Le rôle de la Société Compagnie des Alpes SA au sein du Groupe est présenté au Chapitre 5.2.

Au 30 septembre 2022, l'encours de financement de CDA-Financement (filiale de la Compagnie des Alpes) auprès des sociétés contrôlées s'élève à 447,0 M€. L'encours de placement des sociétés contrôlées auprès de CDA-Financement s'élève pour sa part à 130,3 M€.

Les flux financiers entre la Compagnie des Alpes et les entités associées n'ont pas de caractère significatif.

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Licence : Une nouvelle convention de licence de marque « Groupe Caisse des dépôts » et de logo, prévoyant également la refacturation de frais de siège, est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022 après approbation par le Conseil d'administration le 23 mai 2022.

En contrepartie des actions et droits concédés par la Caisse des dépôts :

- s'agissant plus particulièrement de la licence de marques, la Compagnie des Alpes versera à la Caisse des dépôts une redevance annuelle égale à 0,2 % du chiffre d'affaires consolidé annuel, avec un plafond de 200 K€ HT ;

- s'agissant des frais de siège, la Compagnie des Alpes versera à la Caisse des dépôts une redevance annuelle égale à 0,03 % du chiffre d'affaires consolidé annuel, avec les plafonds suivants :
 - 25 K€ si le CA est inférieur à 100 M€,
 - 100 K€ si le CA est compris entre 100 M€ et 1 Md€,
 - 250 K€ si CA est supérieur à 1 Md€.

Par conséquent, les frais de siège refacturés ne pourront en aucun cas excéder 250 K€ HT.

Le taux appliqué au chiffre d'affaires pour calculer le montant à facturer ainsi que les plafonds pourront faire l'objet d'une révision tous les trois ans à compter de l'entrée en vigueur du contrat et feront l'objet, le cas échéant, d'un avenant au Contrat conformément à l'article 9.

Pour la première période de facturation du 1^{er} juin 2022 au 30 septembre 2022, le montant de la redevance a été calculé au *pro rata temporis*. La charge de l'exercice s'élève à 100 K€.

Membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

Foncière Rénovation Montagne : en avril 2013, la Caisse des Dépôts, la Banque Populaire des Alpes, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, le Crédit Agricole des Savoie et la CDA ont créé ensemble la Foncière Rénovation Montagne, société dédiée au financement de la rénovation de l'hébergement touristique en montagne.

Cette société foncière a pour vocation d'investir dans des foncières locales dont l'objet est d'acquérir des hébergements vieillissants, pour les rénover et les rendre à nouveau attractifs. Ces hébergements devront ensuite être remis sur le marché locatif dans une optique de vente à moyen terme sous gestion locative, afin de les maintenir dans le marché. Le but est de susciter un effet d'entraînement sur d'autres acteurs afin de créer une dynamique de développement vertueuse pour l'économie de la montagne.

Rémunérations allouées aux membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.16 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021
Conseil d'administration ⁽¹⁾	10	4
Comité exécutif Groupe	7 288	6 230
Avantages à court terme	3 265	2 822
• Salaires de base	2 004	1 942
• Autres éléments à court terme	1 261	880
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	467	459
Indemnités de fin de contrat de travail ⁽³⁾	3 417	2 707
Paiement en actions	138	241

(1) Avantages au titre du mandat de Président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} juin 2021.

(2) Dont données au titre du régime de retraite à prestations définies : coûts des services rendus et intérêts crédités pour la période N+1.

(3) Établi sur la base des maxima théoriques.

9.2. Effectifs

Effectif moyen	2021/2022	2020/2021
France	4 512	2 268
Autres (Hors France)	976	669
TOTAL DE L'EFFECTIF MOYEN	5 489	2 937

Au 30 septembre 2022, l'effectif se répartit de la manière suivante :

- Domaines skiables : 14,3 % ;
- Parcs de loisirs : 81,2 % ;
- Holdings et supports : 4,5 %.

9.3. Engagements hors bilan

Locations simples et affermages

Les engagements du Groupe en matière de loyers représentent 5,1 M€. Ils représentent les contrats considérés comme de faible valeur ou d'une durée inférieure à un an non retraités en application de la norme IFRS 16.

(en milliers d'euros)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers	2 636	2 401	23	5 059

Les loyers variables, non repris dans les engagements ci-dessus, correspondent principalement aux redevances versées par certaines sociétés de remontées mécaniques et représentent, sur une année normative, environ 1 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Le Groupe n'anticipe pas de variation significative de ce montant.

Autres engagements

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Avals et cautions	80	80
Garanties de passif données	10 336	10 646
Promesses d'achats consenties	84 837	4 738
Hypothèques	3 861	-
Autres	55 704	62 544
ENGAGEMENTS DONNÉS	154 818	78 008
Garanties de passif reçues	3 144	3 144
Cautions reçues	9 072	8 524
Autres	300 000	-
ENGAGEMENTS REÇUS	312 216	11 668

- La Compagnie des Alpes s'est engagée à acquérir 85 % des titres de MMV au titre d'une offre ferme qui a été signée le 3 octobre 2022. La transaction est intervenue sur la base d'une valeur d'entreprise de 172,6 M€ (pour 100 % du capital), incluant une dette nette provisoire de 76,6 M€. Cet accord a conduit à la constatation d'une promesse d'achat consentie au 30 septembre 2022 pour 81,6 M€.
- Dans le cadre de la mise en place de sociétés foncières pour dynamiser la rénovation du parc immobilier des stations, les sociétés de remontées mécaniques garantissent aux investisseurs un niveau de loyer durant la période de rénovation, puis de remise sur le marché. Ces engagements s'élèvent à environ 5 M€.
- Les lignes de financement octroyées par CDA Financement aux sociétés non consolidées SAP Invest et SAP Location et non utilisées au 30 septembre 2022 s'élèvent à 8,5 M€.
- Dans le cadre du plan de transformation du Futuroscope, les garanties suivantes ont été données par la Compagnie des Alpes SA :
 - une lettre d'intention a été signée garantissant 25 % du montant de l'engagement de travaux relatifs aux installations et immeubles du parc actuel, estimé à 100 M€, soit un montant forfaitaire maximum égal à 25 M€,
 - une lettre d'intention a été signée garantissant deux années de loyers du parc actuel pour un montant de 6,2 M€,
 - enfin une garantie de loyer d'un trimestre a été donnée pour le second parc dont la construction est prévue, pour un montant de 279 K€.

- Les autres garanties données sont les suivantes :
 - deux garanties maison-mère à première demande ont été données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation, pour un montant total de 9,3 M€, une garantie d'un montant de 8,3 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041, et une garantie d'un montant de 1 M€, relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2024,
 - en décembre 2017, dans le cadre de la Délégation de Service Public entre la société SCV Domaine Skiable et le SIGED, la CDA a octroyé une garantie de paiement à première demande afférente à la redevance. Cette garantie porte sur un montant de 600 K€,
 - une garantie bancaire et une garantie maison-mère à première demande de 750 KCHF, ont été données pour le site de By Grévin,
 - dans le cadre de son activité d'agences de voyages, CDA a octroyé une garantie Tour opérateur pour le compte de Travelfactory et ses filiales pour un montant de 3,4 M€,
 - suite à la mise en place du Travelski Express, Travelfactory s'est engagé auprès d'Eurostar et de la SNCF à hauteur de 3,2 M€, correspondant aux frais d'annulation des trains sur la saison 2022 / 2023.
- Au 30 septembre 2022, les engagements reçus s'analysent pour l'essentiel comme suit :
 - les cautions reçues proviennent essentiellement :
 - des garanties données à ADS pour 6,4 M€ sur des opérations foncières,
 - de cautions reçues de fournisseurs pour 1,1 M€ dans le cadre de travaux au Parc Astérix et de 1 M€ au Futuroscope,
 - d'une caution reçue sur des garanties de prestations touristiques pour Futuroscope Destination pour un montant de 0,6 M€ ;
 - une garantie de passif pour un montant de 0,5 M€ a été reçue lors de l'acquisition de Cassiopée ;
 - des garanties de passif pour un montant total de 2,6 M€ ont été reçues lors de l'acquisition des sociétés opérant sous licence EVOLUTION 2 ;
 - des financements bancaires non utilisés à la clôture de l'exercice au 30/09/2022, pour un montant de 300 M€ (Ligne de RCF non tirée).
- Par ailleurs au titre des différents contrats souscrits au sein du groupe Compagnie des Alpes, les filiales peuvent être amenées à prendre des accords sur des enveloppes d'investissements. Ces derniers sont variables et révisables notamment en durée, en montant, et en nature, en fonction des contrats et des opportunités de mise en œuvre. Compte tenu de certains contrats de baux souscrits par les Parcs de loisirs, ces accords d'enveloppes d'investissements peuvent concerner l'ensemble des filiales du Groupe.

9.4. Évènements postérieurs à la clôture

Le Groupe a procédé le 3 octobre 2022 à l'acquisition de 85 % du capital de MMV SAS, l'ensemble des conditions suspensives prévues dans le contrat d'acquisition conclu le 28 juillet dernier ayant été levées ou étant devenues caduques.

La transaction est intervenue sur la base d'une valeur d'entreprise de 172,6 M€ (pour 100 % du capital), incluant une dette nette provisoire de 76,6 M€. Cette valorisation se décompose entre un montant de 78,4 M€ correspondant à l'activité d'exploitation de MMV et un montant de 94,2 M€ correspondant à l'activité immobilière qui rassemble les six actifs détenus en propre par MMV et sa participation dans d'autres actifs.

La Compagnie des Alpes devient ainsi l'actionnaire majoritaire de MMV SAS, aux côtés de son Président et co-fondateur, Jean-Marc Filippini, ainsi que de son Directeur général, Bryce Arnaud-Battandier, et se dote d'une offre d'hébergement de très grande qualité en station de montagne, poursuivant le développement de son activité immobilière au sein de sa Division « Distribution & Hospitality ».

9.5. Responsables du contrôle des comptes

Identité des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit SA

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Matthieu Moussy.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Nommé le 8 mars 2018 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022 / 2023.

Cabinet Mazars

Exaltis

61, rue Henri Régnauld

92075 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Madame Virginie Chauvin.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Nommé le 10 mars 2022 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026 / 2027.

9.6. Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants en milliers d'euros	Mazars				PricewaterhouseCoopers			
	Montants		%		Montants		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	215	208	24 %	25 %	215	208	43 %	26 %
Filiales intégrées globalement	530	483	60 %	58 %	285	302	57 %	38 %
Services autres que la certification ⁽¹⁾								
Travaux liés à l'audit	35	31	4 %	4 %		4	0 %	1 %
Autres	110	113	12 %	14 %	3	271	0 %	35 %
SOUS-TOTAL	890	835	100 %	100 %	503	785	100 %	100 %

(1) Missions SAAC requis par les textes : rapports sur la Déclaration de performance extra-financière de CDA SA, diligences sur capital
Missions SAAC non requis par les textes : attestations (pour subventions, PGE...), due diligences, lettres de confort